



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE DPAM DBI-RDT B SA (SICAV PUBLIQUE DE DROIT BELGE) SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de DPAM DBI-RDT B SA (SICAV Publique de droit Belge) (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 19 mars 2021, conformément à la proposition du conseil d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 6 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un actif net globalisé qui s'élève à EUR 698.069.278,00 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice globalisé de l'exercice de EUR 96.314.188,48. Un aperçu de l'actif net et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous:

Compartiment	Devise	Actif Net	Résultat
DPAM DBI-RDT B Equities EMU	EUR	228.940.187,40	37.087.813,23
DPAM DBI-RDT B Equities US	EUR	287.510.658,90	28.193.387,02
DPAM DBI-RDT B Equities Euroland	EUR	86.536.773,23	14.720.271,14
DPAM DBI-RDT B Equities World	EUR	95.081.658,47	16.312.717,09

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux Organismes de Placement Collectifs en Belgique (et plus particulièrement l'Arrêté Royal du 10 novembre 2006).



Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, ainsi que du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

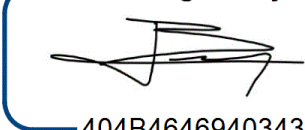
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Diegem, le 8 mars 2024

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

DocuSigned by:



404B46469403435...
Brieuc Lefrancq
Bedrijfsrevisor / Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Brieuc Lefrancq SRL



DPAM DBI-RDT B

Société Anonyme

Rapport annuel

au 31 décembre 2023

Société d'Investissement à Capital Variable publique de droit belge ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées après la remise à titre gratuit des documents d'informations clés ou du prospectus.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	5
1.1. Organisation de la société d'investissement	5
1.2. Rapport de gestion	8
1.2.1. Informations aux actionnaires	8
1.2.2. Vue d'ensemble des marchés	14
1.3. Rapport du commissaire	16
1.4. Rapport de IVOX GLASS LEWIS GMBH sur l'exercice de droit de vote	20
1.5. Bilan globalisé	21
1.6. Compte de résultats globalisé	23
1.7. Résumé des règles de comptabilisation et d'évaluation	25
1.7.1. Résumé des règles	25
1.8. Taux de change	27
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DPAM DBI-RDT B EQUITIES EMU	28
2.1. Rapport de gestion	28
2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions	28
2.1.2. Cotation en bourse	28
2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement	28
2.1.4. Indice et benchmark	28
2.1.5. Politique suivie pendant l'exercice	28
2.1.6. Politique future	29
2.1.7. Indicateur synthétique de risque	29
2.2. Bilan	30
2.3. Compte de résultats	32
2.4. Composition des actifs	34
2.5. Répartition géographique du portefeuille-titres	39
2.6. Répartition économique du portefeuille-titres	40
2.7. Changement dans la composition des actifs en EUR	41
2.8. Evolution des souscriptions, des remboursements et de la valeur nette d'inventaire	42
2.9. Performances	43
2.10. Frais	45
2.11. Notes aux états financiers et autres informations	46
2.11.1. Dividendes bruts payés au titre de l'exercice	46
2.11.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation	46
2.11.3. Affectation des résultats	46
2.11.4. Transparence en matière de durabilité	47
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DPAM DBI-RDT B EQUITIES US	48
3.1. Rapport de gestion	48
3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions	48
3.1.2. Cotation en bourse	48
3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement	48
3.1.4. Indice et benchmark	48
3.1.5. Politique suivie pendant l'exercice	49
3.1.6. Politique future	49
3.1.7. Indicateur synthétique de risque	50
3.2. Bilan	51
3.3. Compte de résultats	53
3.4. Composition des actifs	55

3.5. Répartition géographique du portefeuille-titres	57
3.6. Répartition économique du portefeuille-titres	58
3.7. Changement dans la composition des actifs en EUR	59
3.8. Evolution des souscriptions, des remboursements et de la valeur nette d'inventaire	60
3.9. Performances	61
3.10. Frais	63
3.11. Notes aux états financiers et autres informations	64
3.11.1. Dividendes bruts payés au titre de l'exercice	64
3.11.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation	64
3.11.3. Affectation des résultats	64
3.11.4. Transparence en matière de durabilité	65
4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DPAM DBI-RDT B EQUITIES EUROLAND	66
4.1. Rapport de gestion	66
4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions	66
4.1.2. Cotation en bourse	66
4.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement	66
4.1.4. Indice et benchmark	66
4.1.5. Politique suivie pendant l'exercice	67
4.1.6. Politique future	67
4.1.7. Indicateur synthétique de risque	68
4.2. Bilan	69
4.3. Compte de résultats	71
4.4. Composition des actifs	73
4.5. Répartition géographique du portefeuille-titres	75
4.6. Répartition économique du portefeuille-titres	76
4.7. Changement dans la composition des actifs en EUR	77
4.8. Evolution des souscriptions, des remboursements et de la valeur nette d'inventaire	78
4.9. Performances	79
4.10. Frais	81
4.11. Notes aux états financiers et autres informations	82
4.11.1. Dividendes bruts payés au titre de l'exercice	82
4.11.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation	82
4.11.3. Affectation des résultats	82
4.11.4. Transparence en matière de durabilité	82
5. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DPAM DBI-RDT B EQUITIES WORLD	84
5.1. Rapport de gestion	84
5.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions	84
5.1.2. Cotation en bourse	84
5.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement	84
5.1.4. Indice et benchmark	84
5.1.5. Politique suivie pendant l'exercice	85
5.1.6. Politique future	86
5.1.7. Indicateur synthétique de risque	86
5.2. Bilan	87
5.3. Compte de résultats	89
5.4. Composition des actifs	91
5.5. Répartition géographique du portefeuille-titres	93
5.6. Répartition économique du portefeuille-titres	94
5.7. Changement dans la composition des actifs en EUR	95
5.8. Evolution des souscriptions, des remboursements et de la valeur nette d'inventaire	96
5.9. Performances	97
5.10. Frais	99

<i>5.11. Notes aux états financiers et autres informations</i>	<i>100</i>
<i>5.11.1. Dividendes bruts payés au titre de l'exercice</i>	<i>100</i>
<i>5.11.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation</i>	<i>100</i>
<i>5.11.3. Affectation des résultats</i>	<i>100</i>
<i>5.11.4. Transparence en matière de durabilité</i>	<i>100</i>

1. INFORMATIONS GENERALES DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège:

Rue Guimard, 18, B-1040 Bruxelles

Date de constitution :

24 mars 1997

RPM :

Bruxelles

TVA :

BE 0460.299.444

Statut :

SICAV publique à compartiments multiples ayant opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE, et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la Loi de 2012) et par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l'Arrêté Royal de 2012).

Conseil d'Administration de la SICAV :

Président :

- Monsieur Yvon LAURET, Administrateur indépendant, Associé de Adeis (Luxembourg) SA

Membres

- Monsieur Philippe DENEFF, Head of Quantitative Equity & Asymmetric Asset Management, Degroof Petercam Asset Management S.A.
- Monsieur Jeroen SIONCKE, Chief Risk Officer, Membre du Comité de Direction de Degroof Petercam Asset Management S.A.
- Madame Caroline TUBEUF, Head of Legal and General Secretary, Membre du Comité de Direction de Degroof Petercam Asset Management S.A.

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Monsieur Philippe DENEFF
- Monsieur Jeroen SIONCKE

Type de gestion :

SICAV qui a désigné une société de gestion d'organismes de placement collectif.

Société de Gestion :

Dénomination : DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT S.A., en abrégé DEGROOF PETERCAM AM ou DPAM

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles

Constitution : 29 décembre 2006

Composition du Conseil d'Administration et du Comité de direction :

Monsieur Hugo LASAT, Président du Conseil d'Administration, Administrateur non exécutif, CEO Banque Degroof Petercam S.A.

Monsieur Jean-Baptiste DOUVILLE de FRANSSU, Administrateur non exécutif

Monsieur Laurent DE MEYERE, Administrateur indépendant (UCITS V)

Madame Véronique JEANNOT, Administrateur non exécutif, Directrice Générale Degroof Petercam Wealth Management (DPWM)

Monsieur Jean-Michel LOEHR, Administrateur indépendant (UCITS V)

Madame Sylvie HURET, Administrateur non exécutif, Présidente du Directoire de DPAS

Monsieur Frank van BELLINGEN, Administrateur non exécutif

Monsieur Peter DE COENSEL, Président du Comité de Direction et CEO

Monsieur Tomás MURILLO, Global Head of Sales, Membre du Comité de Direction

Monsieur Johan VAN GEETERUYEN, CIO Fundamental Equity, Membre du Comité de direction

Monsieur Yves CELEN, Head of Conviction Global Balanced Management, Membre du Comité de direction

Monsieur Jeroen SIONCKE, Chief Risk Officer, Membre du Comité de Direction

Madame Caroline TUBEUF, Head of Legal and General Secretary, Membre du Comité de Direction

Monsieur Frederiek VAN HOLLE, Technology and Operations, Membre du Comité de Direction

Monsieur Sam VEREECKE, CIO Fixed Income, Membre du Comité de Direction

Madame Sabine CAUDRON, Head of Private Banking, Administrateur non exécutif

Madame Tamar JOULIA-PARIS, Administrateur non exécutif

Commissaire :

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, Culliganlaan 5, 1831 Diegem, représentée par Damien WALGRAVE

Capital souscrit et libéré :

EUR 52.539.353,14

Commissaire:

PwC Réviseur d'Entreprises SRL, Culliganlaan, 5, 1831 Diegem, représentée par Monsieur Briec LEFRANCO

Dépositaire:

BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG S.A., succursale belge, Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles

Service financier :

BANQUE DEGROOF PETERCAM S.A., Rue de l'Industrie, 44, 1040 Bruxelles

Promoteur:

Groupe Degroof Petercam

Délégation de l'administration :

DEGROOF PETERCAM ASSET SERVICES S. A., Rue Eugène Ruppert, 12, L-2453 Luxembourg

Gestion financière du portefeuille :

DPAM S.A., Rue Guimard, 18, 1040 Bruxelles

Distributeur :

DPAM S.A., Rue Guimard, 18, 1040 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'actions commercialisés par la SICAV :

DPAM DBI-RDT B Equities EMU	(classe O-R-S-T)
DPAM DBI-RDT B Equities Euroland	(classe O-R-S-T)
DPAM DBI-RDT B Equities World	(classe O-R-S-T)
DPAM DBI-RDT B Equities US	(classe O-R-S-T)

Description des classes d'actions:

Classe R : actions de distribution qui bénéficient du régime RDT (revenus définitivement taxés) offertes au public.

Classe S : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe R par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs éligibles*, (ii) qu'elles ont un montant minimum de souscription initial, (iii) une commission de gestion différente et (iv) une taxe annuelle différente.

Classe T : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe R par le fait (i) qu'elles sont réservées aux investisseurs pour lesquels un ou plusieurs mandats de gestion discrétionnaire est en cours avec une ou plusieurs sociétés composant le groupe Degroof Petercam, (ii) qu'elles sont réservées au(x) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent ces mandats de gestion discrétionnaire, (iii) qu'elles sont réservées aux mandats dont la tarification est de type « all in », et par le fait (iv) qu'elles ont une commission de gestion différente.

Dans ce contexte, le « all in » comprend au moins les commissions de gestion et les droits de garde prélevés sur le (les) compte(s) sur le(s)quel(s) s'appliquent des mandats de gestion discrétionnaire de type « all in ».

Classe O : actions de distribution qui se distinguent des actions de la classe R par le fait (i) qu'elles sont réservées aux intermédiaires financiers réglementés qui proposent ces actions à leurs clients dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire ; (ii) qu'elles ont une commission de gestion différente et (iii) qu'elles ne font l'objet d'aucune rétrocession sur les commissions de gestion.

*les « investisseurs éligibles » sont les investisseurs au sens de l'article 5, de la Loi du 3 août 2012, à savoir les clients professionnels visés à l'annexe A de l'Arrêté Royal du 3 juin 2007 portant les règles et modalités visant à transposer la Directive concernant les marchés d'instruments financiers (MiFID) ainsi que les contreparties éligibles au sens de l'article 3, § 1er de l'Arrêté Royal du 3 juin 2007 susmentionné et les personnes morales qui ne sont pas considérées comme des investisseurs professionnels et qui ont demandé à être inscrites au registre des investisseurs éligibles auprès de la FSMA. Les personnes physiques, ainsi que les personnes morales qui ne font pas partie des investisseurs éligibles définis ci-dessus, n'ont pas accès à ces classes d'actions, même si les souscriptions sont effectuées dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire conclu avec un investisseur éligible.

1.2.RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

Généralités

DPAM DBI RDT B est un organisme de placement collectif (OPC), ci-après la SICAV.

Depuis le 1er janvier 2023 :

- Les « Documents d'information clés pour l'investisseurs (KIID) ont été remplacés par les « Documents d'information clés » (KID) pour toutes les classes d'action des compartiments de la SICAV ;
- La méthodologie relative au calcul du niveau de risque d'un compartiment a été modifiée. L'indicateur synthétique de risque (SRI) calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et disponible, dans sa version la plus récente, dans les KID, a remplacé le l'indicateur synthétique de risque et de rendement (SRRI).
- La méthodologie relative au calcul des frais (anciennement frais courants) a été modifiée. La version la plus récente est disponible dans le PRIIPs KID.

L'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2023 a, entre autres, approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 et la distribution d'un dividende aux détenteurs d'actions de distribution des compartiments de la SICAV comme mentionné dans l'avis publié le 20 mars 2023.

L'assemblée générale extraordinaire du 9 mai 2023 a modifié la définition de la classe O dans les statuts.

Le conseil d'administration du 8 décembre 2023 a décidé de mettre à jour, à partir du 1er janvier 2024, le prospectus de la Sicav pour tenir compte de l'ajout des 4 prochains objectifs environnementaux soit :

- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- la transition vers une économie circulaire,
- la prévention et la réduction de la pollution et
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Fee Sharing agreements

De telles conventions entre d'une part, la Sicav ou le cas échéant le distributeur et le gestionnaire du portefeuille d'investissement, et d'autre part, d'autres distributeurs renseignés le cas échéant dans le prospectus et des tierces parties, entre autres des actionnaires de l'organisme de placement collectif, peuvent exister mais ne sont en aucun cas exclusives. Ces conventions ne portent pas atteinte à la faculté du gestionnaire d'exercer ses fonctions librement dans les intérêts des actionnaires de la Sicav. La répartition de la commission de gestion se fait aux conditions de marché.

Les informations relatives à la rémunération rétrocédée par le gestionnaire sont reprises au niveau de chaque compartiment concerné sous le point « Frais ».

Aberdeen et Fokus Bank

Suite aux arrêts Aberdeen et Fokus Bank de la Cour de Justice de l'Union Européenne en matière de discrimination dans les lois fiscales de certains Etats membres de l'UE à l'égard des OPC étrangers, la Sicav a pris des mesures, avec l'aide de la société de gestion et de conseillers externes, pour réclamer le précompte mobilier supplémentaire payé et non-récupéré. Les coûts seront immédiatement à charge de l'exercice en cours.

La Sicav n'a pas enregistré de remboursements dans le courant de l'année 2023.

Class Action

Durant 2023, la Sicav n'a pas enregistré de remboursements au titre d'une « Class Action ».

Informations requises en vertu de l'article 3:6 §1er du Code des sociétés et des associations**Facteurs de risque**

Le statut de DPAM DBI RDT B, à savoir une société d'investissement au capital variable, amène à ce que le développement et les résultats, à côté d'autres facteurs de risque, soient influencés par deux facteurs sur lesquels le Conseil d'Administration n'a pas ou a peu de prise :

- les demandes de souscription et de remboursement,
- les risques directs ou indirects inhérents aux marchés financiers.

Les facteurs de risque, qui sont également décrits dans le prospectus, peuvent être détaillés comme suit :

Type de risque	Définition concise du risque	DPAM DBI-RDT B Equities EMU	DPAM DBI-RDT B Equities Euroland	DPAM DBI-RDT B Equities World	DPAM DBI-RDT B Equities US
Risque de marché	Risque de déclin du marché d'une catégorie d'actifs déterminée pouvant affecter les prix et la valeur des actifs en portefeuille	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable	Faible	Faible	Faible	Faible
Risque de change	Risque que la valeur de l'investissement soit affectée par une variation des taux de change	/	/	Elevé	Elevé
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur une catégorie d'actifs ou sur un marché déterminé	Elevé	Elevé	Faible	Elevé
Risque de capital	Risque pesant sur le capital, y compris les risques d'érosion consécutive aux rachats de parts et aux distributions dépassant le rendement	Elevé	Elevé	Elevé	Elevé
Risque lié aux produits dérivés		Faible	Faible	Faible	Faible
Risque en matière de durabilité	Risque de probabilité d'occurrence d'un événement environnemental, social ou de gouvernance qui pourrait amener à une perte matérielle réalisée ou potentielle sur la valeur du compartiment suite à cet événement	Elevé	Modéré	Modéré	Modéré

Autres informations

Aucun événement important n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice et aucune circonstance n'est susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la Sicav à l'exception de ceux mentionnés sous la rubrique « Généralités ».

Toutes les circonstances qui sont susceptibles d'influencer notablement la Sicav sont reprises dans le présent rapport annuel.

La Sicav n'a exercé aucune activité en matière de recherche et développement

La Sicav n'emploie pas de personnel et ne possède pas de succursale.

Le présent rapport comprend toutes les informations qui doivent y figurer conformément au Code des sociétés et des associations.

Rémunération et mission du commissaire

Les émoluments du commissaire pour l'exercice de son mandat de commissaire s'élèvent à 3.990,00 EUR (hors TVA) par an par compartiment.

Aucune prestation exceptionnelle ni de mission particulière n'a été prestée par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire a développé un lien de collaboration professionnelle dans le courant de l'exercice.

En ce qui concerne l'utilisation des instruments financiers par la société et lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits :

1/ Mention des objectifs et de la politique de la Sicav en matière de gestion des risques financiers : à cet égard, veuillez vous référer aux chapitres relatifs à chaque compartiment dans le présent rapport.

2/ Indications relatives à l'exposition de la Sicav au risque de prix, au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de trésorerie : à cet égard, veuillez vous référer au point relatif aux facteurs de risque.

Commentaires sur le bilan

Le total du bilan, qui est identique aux capitaux propres, s'élève à EUR 698.069.278,00 dont EUR 692.127.366,89 en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés. Pour l'année 2023, le résultat s'élève à EUR 96.314.188,48 le résultat reporté s'élève à EUR 52.416.896,95 et les participations au résultat perçues s'élèvent à EUR -963.369,83.

Affectation du bénéfice

Le résultat à affecter de l'exercice s'élève à 147.767.715,60 EUR.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- de distribuer pour un montant de EUR 10.604.295,77 aux actions de distribution suivantes :

Compartiment	ISIN	Classe	Proposition de dividende
DPAM DBI-RDT B Equities EMU	BE6270332586	R	1,76
DPAM DBI-RDT B Equities EMU	BE6270333592	S	1,99
DPAM DBI-RDT B Equities EMU	BE6302723513	T	1,89
DPAM DBI-RDT B Equities EMU	BE6334314208	O	3,27
DPAM DBI-RDT B Equities US	BE0945859123	R	3,59
DPAM DBI-RDT B Equities US	BE0947859725	S	16,06
DPAM DBI-RDT B Equities US	BE6302721491	T	13,70
DPAM DBI-RDT B Equities US	BE6334317235	O	1,16
DPAM DBI-RDT B Equities Euroland	BE6304243197	R	2,50
DPAM DBI-RDT B Equities Euroland	BE6304244203	S	3,69
DPAM DBI-RDT B Equities Euroland	BE6304245218	T	3,53

- de reporter le solde du résultat à affecter à hauteur d'un montant de EUR 137.163.419,83

Evènements après la clôture

/

Politique de rémunération de DPAM**- Montant total des rémunérations pour l'exercice**

	Total payés par la société des gestion et l'OPC à son personnel	Nombre de bénéficiaires	Autre montant payé directement par l'OPC	Commissions de performances
Rémunérations fixes	18.767.958 €	202		
Rémunérations variables	5.195.373 €	170		

- Montant agrégé des rémunérations

Personnel identifié	12.092.012,77 €
Gestionnaires de portefeuilles	4.542.917,97 €

- Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés

Ces informations sont disponibles dans la Politique de rémunération établie par Degroof Petercam Asset Management. La Politique de rémunération est disponible via le site <https://www.dpaminvestments.com/documents/remuneration-policy-enBE>.

- Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en oeuvre

La revue annuelle de la politique de rémunération a donné lieu à des modifications de la Politique de rémunération.

- Modification importante de la politique de rémunération adoptée

La Politique de rémunération approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion en date du 14 février 2017 a été modifiée en 2023. Les détails de la Politique de Rémunération, y compris la composition du comité de rémunération, sont accessibles via le site <https://www.dpaminvestments.com/documents/remuneration-policy-enBE>.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

Ces informations sont reprises au niveau de chaque compartiment concerné par les obligations du Règlement sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Utilisation d'instruments de liquidité (liquidity management tools)

Les administrateurs ont décidé, en application de l'Arrêté Royal du 15 octobre 2018 relatif aux mécanismes de liquidités, de prévoir la possibilité de l'utilisation des mécanismes de liquidités suivants :

I. SWING PRICING

1. Liste des compartiments qui pourront recourir au « swing pricing » :

Tous les compartiments de la SICAV pourront recourir au « swing pricing ».

2. Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités du « swing pricing » :

Objectif :

L'objectif est de réduire la dilution des performances induite par les entrées ou sorties nettes. La performance de la SICAV peut s'éroder par des transactions fréquentes en raison d'entrées ou de sorties importantes et la SICAV peut souffrir des coûts de négociation (in) directs impliqués par les mouvements de capitaux. Le swing pricing offre la possibilité aux investisseurs déjà investis dans la SICAV de ne pas supporter les frais de transaction ou le coût de l'illiquidité des marchés financiers sous-jacents, générés par l'entrée ou la sortie des investisseurs.

Grâce au swing pricing, les investisseurs existants ne devraient en principe plus supporter indirectement ces coûts de transaction, qui seront dès lors directement intégrés dans le calcul de la valeur nette d'inventaire (ci-après VNI) et supportés par les investisseurs entrants et sortants.

Le swing pricing protège les investisseurs à long terme, car un investisseur ne peut être affecté par le swing pricing qu'au jour de la souscription / du rachat.

Modalités et fonctionnement :

La méthode de swing pricing adoptée est basée sur les principes suivants :

- Il s'agit d'un swing partiel qui implique qu'un certain seuil doit être franchi avant que la VNI ne soit adaptée ;
- Il s'agit d'un swing symétrique qui est activé pour, à la fois, les souscriptions et les rachats ;
- L'utilisation du swing pricing est systématique, sans privilégier une ou plusieurs catégories d'investisseurs.

Le seuil du swing (ou Swing Threshold) est la valeur déterminée comme événement déclencheur pour les souscriptions et les rachats nets. Cette valeur seuil est exprimée en pourcentage de l'actif net total du compartiment concerné.

Le seuil du swing est toujours appliqué.

Facteur swing (ou Swing Factor) : l'orientation du swing découle des flux nets de capitaux applicable à une VNI.

En cas d'entrées nettes de capitaux, le swing factor lié aux souscriptions d'actions du compartiment sera ajouté à la VNI. Pour les rachats nets, le swing factor lié aux rachats d'actions du compartiment concerné sera déduit de la VNI. Dans les deux cas, tous les investisseurs entrants / sortants à une date donnée se voient appliquer une seule et même VNI.

3. Facteur swing maximal (ou Swing factor maximal) :

Le facteur swing maximal est fixé à 5% maximum de la VNI non ajustée.

Le seuil et le facteur de swing seront publiés sur le site www.funds.dpaminvestments.com/funds.html dans la section « Frais ».

4. Recours au swing pricing pendant la période couverte :

Durant la période couverte par le présent rapport, aucun compartiment de la SICAV n'a eu recours au swing pricing.

II. ANTI-DILUTION LEVY

1. Liste des compartiments qui pourront recourir à « l'anti-dilution levy » :

Tous les compartiments de la SICAV pourront recourir à « l'anti-dilution levy ».

2. Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités de « l'anti-dilution levy » :

Objectif :

L'objectif de ce mécanisme vise à transférer l'impact négatif sur la VNI d'un compartiment de la sicav aux investisseurs qui ont généré cet impact.

Modalités et fonctionnement :

Si les rachats / souscriptions dépassent un seuil, la sicav peut décider d'imposer un coût supplémentaire aux investisseurs entrants ou sortants, qui bénéficiera à la sicav. Des frais de sortie plus élevés peuvent être facturés en cas d'importantes sorties nettes, et des frais d'entrée plus élevés peuvent être facturés en cas d'importantes entrées nettes.

L'anti-dilution levy ne sera appliqué qu'après une décision explicite du conseil d'administration de la sicav. Il n'y a pas d'application automatique de ce mécanisme. La décision du conseil d'administration a trait tant au niveau du seuil et des coûts supplémentaires qu'à l'application ou non du mécanisme en cas de dépassement du seuil.

3. Recours à l'anti-dilution levy pendant la période couverte :

Durant la période couverte par le présent rapport, aucun compartiment de la SICAV n'a eu recours à l'anti-dilution levy.

III. REDEMPTION GATES

1. Description de l'objectif, du fonctionnement et des modalités :

Ce mécanisme permet à la SICAV de suspendre partiellement l'exécution des demandes de rachat et/ou remboursement des parts (« redemption gates ») lorsque la variation négative du solde du passif de la société ou du compartiment pour un jour donné dépasse, pour le jour concerné, un pourcentage (ou seuil) déterminé par le Conseil d'Administration.

Le seuil à partir duquel ce mécanisme peut être appliqué est fixé à 5% pour tous les compartiments.

Le calcul de la VNI lui-même n'est pas suspendu étant donné que les ordres sont exécutés partiellement.

Seule la partie des demandes de sortie qui dépasse le seuil est concernée par cette suspension partielle. Elle doit être appliquée proportionnellement à toutes les demandes de sorties individuelles introduites à la date de clôture concernée.

La portion des demandes de sortie non exécutée suite à cette suspension partielle sera reportée d'une manière automatique à la prochaine date de clôture, sauf en cas de révocation de l'actionnaire ou si ce mécanisme est de nouveau appliqué.

La suspension partielle est toujours provisoire.

Une telle suspension se fera conformément au prescrit de l'article 198/1 l'Arrêté Royal de 2012.

En cas de suspension partielle de l'exécution des demandes de rachat et/ou remboursement, un avis aux actionnaires sera publié sur le site www.funds.dpaminvestments.com/funds.html dans la section « Actualités/News ».

2. Recours aux redemption gates pendant la période couverte :

Durant la période couverte par le présent rapport, aucun compartiment de la SICAV n'a eu recours aux redemption gates.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

Rapport macroéconomique du 31/12/2022 au 31/12/2023

En 2023, les actions mondiales ont affiché une performance positive de 16,2 % en euro (hors dividendes). Par région et en devise commune (euro), les actions américaines ont surperformé les autres régions, terminant l'année à + 21 %. Les actions émergentes ont fini l'année en queue de peloton, affichant une performance de seulement 3,6 %, à cause de la performance négative des actions chinoises. Les actions européennes ont progressé de 12,7 %, soit une performance proche des actions japonaises (+13,3 %). Après une année 2022 difficile pour les actions technologiques, le Nasdaq composite est sorti gagnant en 2023 (+ 43 % en dollars). Le Dow Jones a atteint un nouveau record historique, tandis que le S&P500 a terminé l'année à 56 points de base de son record de clôture de janvier 2022. La tendance pour le S&P500 était généralement à la hausse, bien que les actions se soient repliées au troisième trimestre (et aient touché le fond fin octobre) avant de se redresser à la fin de l'année. Les hausses considérables de plusieurs méga-capitalisations technologiques (surnommées les "Magnificent Seven") ont largement contribué à la performance globale de l'indice, et l'étroitesse du marché est restée une préoccupation persistante pendant une grande partie de l'année. L'optimisme à l'égard de l'intelligence artificielle a été un thème majeur parmi les valeurs technologiques. Les rendements des bons du trésor américain à 10 ans ont terminé l'année en dessous de 4 %, soit un niveau globalement similaire à fin 2022. Les rendements ont baissé en mars en raison de la crise bancaire, puis ont augmenté jusqu'en octobre, parallèlement au mantra "plus haut pour plus longtemps" de la Fed, et ont enfin chuté de manière notable en fin d'année. En zone euro, tous les segments obligataires étaient dans le vert après une année 2022 négative. Le dollar a affiché une baisse annuelle pour la première fois depuis 2020.

Etats-Unis

Au cours de l'année écoulée, les investisseurs ont tablé sur un revirement de la politique monétaire de la Fed en réponse à de meilleurs chiffres d'inflation, alors que les dépenses des consommateurs américains et les bénéfices des entreprises sont restés résilients. En bref, les craintes d'un atterrissage brutal ont cédé la place à un consensus économique plus large d'un atterrissage en douceur ou d'une absence d'atterrissage. La politique monétaire américaine était au cœur de l'histoire de 2023. Durant l'été 2023, la Fed continuait d'exprimer largement son mantra "plus haut pour plus longtemps" et le marché débattait de la question de savoir où se situerait le plafond. La réunion de la Fed de décembre 2023 (y compris la projection médiane des membres de la Fed tablant sur une réduction de taux de 75 points de base en 2024), a marqué le point d'inflexion dans la politique monétaire américaine et a déclenché une hausse des actions et une baisse des rendements des bons du Trésor qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Un élément clé de la prise de décision de la Fed a été la poursuite des progrès dans la baisse de l'inflation vers l'objectif de 2 %. Alors que l'inflation globale en glissement annuel a culminé à 8,9 % en juin 2022, ce chiffre est tombé à 6,4 % en décembre 2022 et à 3,1 % en novembre 2023. L'inflation de base a quant à elle ralenti à 4,0 % en glissement annuel dans le rapport de novembre.

Zone euro

L'économie de la zone euro a pratiquement stagné durant l'année. L'économie allemande a déçu par rapport au reste de la zone euro. Les indicateurs de confiance du secteur manufacturier sont restés sous la barre des 50 (qui délimite l'expansion de la contraction) durant l'année. L'activité du secteur des services, qui était restée résiliente jusqu'à l'été, a commencé à s'essouffler en fin d'année. Malgré l'absence de croissance économique, le marché du travail s'est montré résilient. Le taux de chômage s'est maintenu à un niveau historique faible. L'inflation a poursuivi sa tendance baissière tout au long de l'année. L'inflation de base a finalement atteint un point d'inflexion en avril et s'établissait à 3,6 % en novembre. L'inflation générale avait même baissé à seulement 2,4 % en fin d'année. La Banque Centrale européenne a continué d'augmenter ses taux directeurs durant l'année, bien qu'à un rythme moindre qu'au second semestre 2022. En septembre, le taux de dépôt atteignait 4 %. La BCE a ensuite laissé ce taux inchangé durant le reste de l'année.

Japon

La croissance économique du Japon était assez robuste en première partie d'année, puis est devenue négative au 3^{ème} trimestre (en variation trimestrielle). Au 3^{ème} trimestre 2023, la croissance économique s'établissait toutefois à 1,6 % en glissement annuel. 2023 a été marquée par une forte dépréciation du yen par rapport à l'euro et au dollar. Au cours de la période, le rendement des obligations d'état à 10 ans a augmenté, passant de 0,41 % à 0,59 % en raison de la plus grande flexibilité de la Banque centrale du Japon dans la fixation du taux à 10 ans. Début novembre, le taux japonais à 10 ans avait même atteint 0,95 %. Le yen s'est fortement déprécié durant la période.

Marchés émergents

Le gouvernement chinois a décidé de lever les restrictions Covid en décembre, ce qui a permis à l'activité économique de rebondir durant le 1^{er} trimestre 2023. La croissance économique ralentissait déjà au 2^{ème} trimestre 2023, puis les indicateurs de confiance des entreprises indiquaient que l'activité rebondissait légèrement en fin de 3^{ème} trimestre, grâce aux différentes mesures de soutien prises par le gouvernement chinois. Durant l'année, le secteur immobilier chinois était en grande difficulté dû à la baisse des nouvelles constructions et au problème d'endettement des acteurs de ce secteur. Dans les autres pays émergents, en fin de période, la récession manufacturière perdurait dans les pays de l'Europe émergente, tandis que ce secteur renouait avec l'expansion en Amérique Latine. Certaines banques centrales ont entamé un cycle de baisse de taux en réponse au ralentissement de l'inflation. Ce fût le cas du Brésil, de la Pologne et de la République Tchèque.

1.3.RAPPORT DU COMMISSAIRE



DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA,
rue Guimard 18 B - 1040 - Bruxelles - Belgique

Limerick, 2024

DPAM DBI RDT B

Glass Lewis Europe Limited : Rapport d'analyse et d'exécution du vote des valeurs contenues dans la SICAV DPAM DBI RDT B.

Le Conseil d'Administration de la SICAV a donné mandat à sa société de gestion DPAM pour organiser l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues en portefeuille de la SICAV et pour voter, en son nom et pour son propre compte, aux assemblées générales des sociétés dont la SICAV est actionnaire dans la mesure et en conformité avec la Politique de Vote de DPAM (<https://dpaminvestments.com/documents/dpam-voting-policy-enBE> (Voting Policy)).

A cet effet, dans le cadre du mandat octroyé à Glass Lewis Europe Limited par DPAM, Glass Lewis Europe Limited a mis en œuvre un service d'analyse et d'exercice du vote permettant d'assister DPAM à remplir ses responsabilités fiduciaires envers la SICAV.

Une analyse des résolutions signalant les points non-conformes aux principes de Gouvernance d'Entreprise retenus par la SICAV, compte tenu de la Politique de Vote de DPAM, signale les anomalies et, grâce à notre service d'exécution des votes, a permis aux gestionnaires de DPAM de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires.

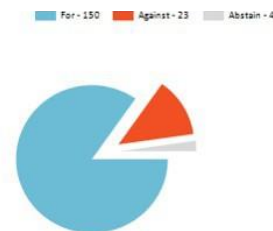
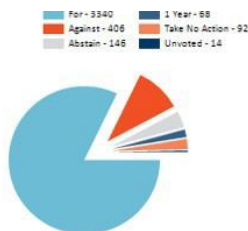
Cette analyse, consignée dans un document disponible sur notre service, se base sur les standards et principes reconnus de chaque place financière concernée ainsi qu'à la structure de Gouvernance d'Entreprise attendue de chaque émetteur.

DPAM, ainsi mandatée par la SICAV, a approuvé la majorité des résolutions qui ont été proposées aux différentes assemblées. Une résolution ne bénéficie pas d'une approbation dès qu'elle est considérée comme allant à l'encontre des intérêts à long terme des actionnaires et donc de ceux de la SICAV. C'est le cas lorsque le Conseil d'Administration de la société émettrice tente de mettre en place des structures de défense de capital ou encore lorsque les intérêts de la société émettrice ne semblent pas coïncider avec ceux de l'actionnaire.

Glass Lewis Europe Limited a ouvert un dossier relatif à chacune des Assemblées Générales dans lesquelles DPAM, ainsi mandatée par la SICAV a exercé son droit de vote pour le compte de la SICAV au cours de l'année 2023.

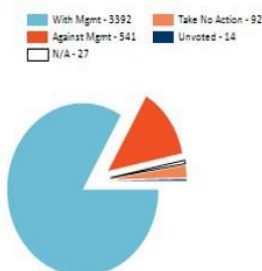
Ci-dessous les statistiques relatives aux droits de vote exercées en 2023 :

Against	406	23	429
Abstain	146	4	150
1 Year	68	0	68
2 Years	0	0	0
3 Years	0	0	0
Mixed	0	0	0
Take No Action	92	0	92
Unvoted	14	0	14
Totals	4066	177	4243

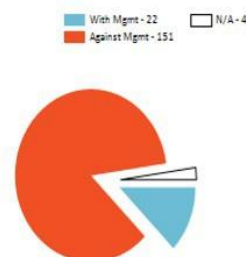


	Mgmt		
	Proposals	SHP Proposals	Total Proposals
With Management	3392	22	3414
Against Management	541	151	692
N/A	27	4	31
Mixed	0	0	0
Take No Action	92	0	92
Unvoted	14	0	14
Totals	4066	177	4243

Management Proposals – Votes versus Management



Shareholder Proposals – Votes versus Management



N/A – il s'agit de toute proposition pour laquelle aucune recommandation des dirigeants de la société émettrice n'a été fournie et qui n'a donc pas pu être listée comme POUR ('FOR') ou CONTRE ('AGAINST') les dirigeants. **No action** – Le terme "No action" fait référence à toute assemblée qui n'a intentionnellement pas fait l'objet d'un vote, qu'elle soit automatiquement placée dans cet état par le système en raison d'instructions antérieures de DPAM (par exemple, tout scrutin marqué pour le blocage des actions), ou placée manuellement dans cet état par une personne. Cela signifie qu'aucune instruction de vote n'a été envoyée par le système.

Mixed – se réfère aux cas où des décisions de vote différentes ont été sélectionnées pour différents comptes/bulletins sur un même point à l'agenda d'une même assemblée.

1y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

2y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

3y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

Heidi Little

Heidi Little
Vice President of Operations

1.5.BILAN GLOBALISÉ

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 1: Schéma du bilan			
TOTAL ACTIF NET		698.069.278,00	594.327.589,84
I.	Actifs immobilisés		
A.	Frais d'établissement et d'organisation		
B.	Immobilisations incorporelles		
C.	Immobilisations corporelles		
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	692.127.366,89	585.027.400,26
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	692.127.366,89	585.027.400,26
a.	Actions	692.127.366,89	585.027.400,26
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
III.	Créances et dettes à plus d'un an		
A.	Créances		
B.	Dettes		
IV.	Créances et dettes à un an au plus	-1.679.644,17	-766.346,59
A.	Créances	1.234.585,75	823.682,37
a.	Montants à recevoir	992.656,22	450.855,34
d.	Autres	241.929,53	372.827,03
B.	Dettes	-2.914.229,92	-1.590.028,96
a.	Montants à payer (-)	-1.087.077,29	-44.802,04
e.	Autres (-)	-1.827.152,63	-1.545.226,92
V.	Dépôts et liquidités	7.621.555,28	10.066.536,17
A.	Avoirs bancaires à vue	7.621.555,28	10.066.536,17
B.	Avoirs bancaires à terme		
C.	Autres		
VI.	Comptes de régularisation		
A.	Charges à reporter		
B.	Produits acquis		
C.	Charges à imputer (-)		
D.	Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		698.069.278,00	594.327.589,84
A.	Capital	550.301.562,40	541.910.692,89
B.	Participations au résultat	-963.369,83	-2.038.343,07
C.	Résultat reporté	52.416.896,95	145.636.745,51
D.	Résultat de l'exercice	96.314.188,48	-91.181.505,49

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 2: Postes Hors Bilan			
I.	Sûretés réelles (+/-)		
A.	Collatéral (+/-)		
B.	Autres sûretés réelles		
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A.	Contrats d'option et warrants achetés		
B.	Contrats d'option et warrants vendus		
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A.	Contrats à terme achetés		
B.	Contrats à terme vendus		
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A.	Contrats de swap achetés		
B.	Contrats de swap vendus		
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A.	Contrats achetés		
B.	Contrats vendus		
VI.	Montants non appelés sur actions		
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX.	Instruments financiers prêtés		

1.6.COMPTE DE RÉSULTATS GLOBALISÉ

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 3: Schéma du compte de résultats			
		88.706.894,42	-99.456.989,19
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values		
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	88.709.942,12	-99.453.978,05
a.	Actions	88.709.942,12	-99.453.978,05
	Gain réalisé	23.790.843,96	20.885.416,92
	Perte réalisée	-23.100.172,13	-23.244.142,17
	Gain/Perte non-réalisé	88.019.270,29	-97.095.252,80
D.	Autres valeurs mobilières		10.182,88
	Gain réalisé		10.182,88
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H.	Positions et opérations de change	-3.047,70	-13.194,02
b.	Autres positions et opérations de change	-3.047,70	-13.194,02
iv.	Autres	-3.047,70	-13.194,02
	Gain /Perte réalisée	-3.047,70	-13.194,02
II.	Produits et charges des placements	14.502.497,60	14.755.715,10
A.	Dividendes	15.936.320,37	16.495.785,92
B.	Intérêts (+/-)	524.893,07	74.666,81
b.	Dépôts et liquidités	524.893,07	74.666,81
	Intérêts d'emprunts (-)	-206.269,37	-76.321,05
	Contrats de swap (+/-)		
	Précomptes mobiliers (-)	-1.752.446,47	-1.755.371,23
	D'origine belge	-115.313,65	-183.633,11
	D'origine étrangère	-1.637.132,82	-1.571.738,12
F.	Autres produits provenant des placements		16.954,65
III.	Autres produits		
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B.	Autres		
IV.	Coûts d'exploitation	-6.895.203,54	-6.480.231,40
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-678.729,33	-780.945,47
B.	Charges financières (-)	-0,02	
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	-301.574,58	-213.907,45
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	-5.368.028,81	-5.162.063,00
a.	Gestion financière	-5.103.511,44	-4.872.089,02
	Classe O (Dis)	-176.266,09	-44.588,48
	Classe R (Dis)	-1.941.673,84	-2.050.445,16
	Classe S (Dis)	-1.843.844,92	-1.839.663,94
	Classe T (Dis)	-1.141.726,59	-937.391,44
b.	Gestion administrative et comptable	-302.849,46	-289.973,98
c.	Rémunération commerciale	38.332,09	
E.	Frais administratifs (-)	-102.239,52	-88.060,88
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	-3.399,81	-1.275,00
G.	Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-8.693,14	-6.972,24
H.	Services et biens divers (-)	-39.906,14	-17.524,66
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J.	Taxes	-335.848,39	-193.014,01
	Classe O (Dis)	-1.694,12	-247,24
	Classe R (Dis)	-95.312,89	-55.158,24
	Classe S (Dis)	-40.524,90	-13.809,99
	Classe T (Dis)	-198.316,48	-123.798,54
K.	Autres charges (-)	-56.783,80	-16.468,69
Produits et charges de l'exercice (du semestre)			
Sous-total II+III+IV		7.607.294,06	8.275.483,70
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	96.314.188,48	-91.181.505,49
VI.	Impôts sur le résultat		
VII.	Résultat de l'exercice	96.314.188,48	-91.181.505,49

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 4: Affectation et prélèvements			
I.	Bénéfice (Pertes) à affecter	147.767.715,60	52.416.896,95
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de la période précédente	52.416.896,95	145.636.745,51
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	96.314.188,48	-91.181.505,49
c.	Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-963.369,83	-2.038.343,07
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-137.163.419,83	-41.661.780,64
IV.	(Distribution des dividendes)	-10.604.295,77	-10.755.116,31

1.7.RÉSUMÉ DES RÈGLES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION

1.7.1. Résumé des règles

L'évaluation des avoirs de la Société, subdivisée par compartiments, est déterminée de la manière suivante :

- a. pour les valeurs admises à la cote officielle ou négociée sur un autre marché organisé : au dernier cours de bourse ou du marché connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif;
- b. pour les valeurs dont le dernier cours n'est pas représentatif et pour les valeurs non admises à une cote officielle ou un autre marché organisé, l'évaluation se base sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi;
- c. pour les avoirs liquides : à leur valeur nominale plus les intérêts courus;
- d. les créances non échues seront déterminées prorata temporis sur base de leur montant exact s'il est connu ou à défaut, sur base de leur montant estimé;
- e. les valeurs exprimées en une monnaie autre que celle du compartiment concerné seront converties dans la monnaie du compartiment sur base des derniers cours de change connus;
- f. les montants notionnels des contrats à terme sont portés dans les postes hors bilan sous la rubrique « III. Montants notionnels des contrats à terme ». Les contrats à terme sont comptabilisés dans les postes hors bilan sur base du calcul suivant : nombre de contrats multiplié par le cours à la date d'acquisition multiplié par le lotsize ; à convertir dans la monnaie du compartiment sur base des derniers cours de change connus si les contrats à terme sont exprimés en une monnaie autre que celle du compartiment. Les contrats à terme sont évalués lors de chaque calcul de valeur nette d'inventaire sur base du dernier cours de marché connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif. Les différences résultant des variations de valeur des contrats à terme sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée, dans le sous-poste « ii. Contrats à terme » des sous-postes concernés de la rubrique « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - F. Instruments financiers dérivés », ou dans le sous-poste « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - H. Positions et opérations de change.- a. Instruments financiers dérivés - ii ; Contrats à terme » si la valeur sous-jacente concerne des devises;
- g. les contrats d'option sont évalués lors de chaque calcul de valeur nette d'inventaire sur base du dernier cours de marché connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif. Les différences résultant de la variation de valeur des primes des contrats sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée dans sous-poste « i. Contrats d'option » des sous-postes concernés de la rubrique « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - F. Instruments financiers dérivés » ou dans le sous-poste « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - H. Positions et opérations de change - a. Instruments financiers dérivés - i. Contrats d'option » si la valeur sous-jacente concerne des devises. En cas d'exercice des contrats d'option, les primes sont portées en majoration ou en réductions du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacente. Les contrats d'options sont comptabilisés dans les postes hors bilan sous la rubrique « II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants » sur base du calcul suivant : nombre de contrats multiplié par le prix d'exercice multiplié par la quantité de sous-jacent;
- h. les montants notionnels des contrats de swap sont portés dans les postes hors bilan sous la rubrique « IV. Montants notionnels des contrats de swap ». Les contrats de swap sont évalués lors de chaque calcul de valeur nette d'inventaire sur base du dernier cours de marché connu, à moins que ce cours ne soit pas représentatif. Les différences résultant des variations de valeur des contrats de swap sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée, dans le sous-poste « iii. Contrats de swap » des sous-postes concernés de la rubrique « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - F. Instruments financiers dérivés » ou dans le sous-poste « I. Réduction de valeur, moins-values et plus-values - H. Positions et opérations de change - a. Instruments financiers dérivés - iii. Contrats de swap » si la valeur sous-jacente concerne des devises;

i. les OPC sous jacents sont évalués lors de chaque calcul de valeur nette d'inventaire sur base des derniers cours connus, à moins que ces cours ne soient pas représentatifs.

Pour obtenir l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de la Société.

1.8.TAUX DE CHANGE

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
1 EUR	0,929700	CHF	0,987450	CHF
1 EUR	7,454550	DKK	7,436448	DKK
1 EUR	0,866550	GBP	0,887250	GBP
1 EUR	17.008,306857	IDR	16.611,295681	IDR
1 EUR	11,132500	SEK	11,120254	SEK
1 EUR	1,104650	USD	1,067250	USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DPAM DBI-RDT B EQUITIES EMU

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions

Jour de souscription initiale : le 13 mai 1997

Prix de souscription initiale : 247,89 EUR.

Le 4 septembre 2014 les actions ont été divisées par 4.

2.1.2. Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif est de procurer à ses actionnaires un rendement global aussi élevé que possible, l'accent étant mis sur les investissements en actions de pays membres de l'Union Européenne participant à l'Union Monétaire Européenne (EMU).

Il s'agit d'un compartiment géré passivement ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille a pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Il s'agit d'un compartiment au sens de l'article 6 du règlement SFDR 2019/2088.

2.1.4. Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme benchmark : MSCI EMU Net Return de MSCI Inc.

MSCI EMU Net Return couvre environ 85 % de la capitalisation de marché flottant des pays de la zone EMU inclus dans l'indice. Des informations supplémentaires sur cet indice et sa composition sont disponibles sur le site www.msci.com.

La performance de l'indice de référence est calculée en réinvestissant les dividendes nets (Net Return).

Tracking error

Le tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou de l'indice de référence). Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle proportion le rendement de la part de référence peut s'écarter de celui de son benchmark (ou de l'indice de référence).

Le « tracking error » (erreur de suivi) est de l'ordre de 0,8%.

La composition éventuelle et la valeur du benchmark sont reprises sur le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html>.

2.1.5. Politique suivie pendant l'exercice

L'indice de référence du compartiment DPAM DBI-RDT B Equities EMU Index est l'indice MSCI Emu Net DTR. L'indice MSCI Emu Net DTR, dividendes nets de précompte local réinvestis, couvre la zone euro et est établi par MSCI. Tous

les pays de la zone euro sont repris dans cet indice, excepté le Luxembourg compte tenu de sa faible capitalisation boursière. La Grèce a, quant à elle, été classifiée comme pays émergent par l'indice MSCI fin 2013.

L'indice comptait 228 positions en fin d'année. La valeur de l'indice peut être consultée sur le site web de MSCI, www.msci.com/end-of-day-data-search. La composition de ses indices peut être consultée sur le site web de MSCI, www.msci.com/constituents.

L'objectif du fonds est de reproduire physiquement et intégralement la composition de l'indice sous-jacent. Comme par le passé, le plein investissement s'est poursuivi au sein de ce compartiment. Les liquidités ont été maintenues à un niveau très faible.

Au cours de l'année, le compartiment a suivi de près l'évolution de l'indice.

2.1.6. Politique future

Comme par le passé, le compartiment DPAM DBI-RDT B Equities EMU Index poursuivra une politique d'investissement basée sur une indexation géographique et sectorielle. La référence demeure l'indice MSCI EMU Net DTR publié par MSCI.

2.1.7. Indicateur synthétique de risque

L'indicateur de risque synthétique donne une indication du risque lié à l'investissement dans un organisme de placement collectif ou un compartiment. Il situe ce risque sur une échelle allant de un (risque le plus faible) à sept (risque le plus élevé).

La classe de risque actuelle pour le compartiment DPAM DBI-RDT B Equities EMU est 4.

2.2.BILAN

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 1: Schéma du bilan			
TOTAL ACTIF NET		228.940.187,40	198.355.420,64
I.	Actifs immobilisés		
A.	Frais d'établissement et d'organisation		
B.	Immobilisations incorporelles		
C.	Immobilisations corporelles		
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	228.735.233,13	198.117.851,07
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	228.735.233,13	198.117.851,07
a.	Actions	228.735.233,13	198.117.851,07
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
III.	Créances et dettes à plus d'un an		
A.	Créances		
B.	Dettes		
IV.	Créances et dettes à un an au plus	-206.684,27	-7.459,04
A.	Créances	441.932,35	255.027,29
a.	Montants à recevoir	436.626,04	113.996,40
d.	Autres	5.306,31	141.030,89
B.	Dettes	-648.616,62	-262.486,33
a.	Montants à payer (-)	-346.617,50	
e.	Autres (-)	-301.999,12	-262.486,33
V.	Dépôts et liquidités	411.638,54	245.028,61
A.	Avoirs bancaires à vue	411.638,54	245.028,61
B.	Avoirs bancaires à terme		
C.	Autres		
VI.	Comptes de régularisation		
A.	Charges à reporter		
B.	Produits acquis		
C.	Charges à imputer (-)		
D.	Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		228.940.187,40	198.355.420,64
A.	Capital	176.264.035,64	182.417.800,85
B.	Participations au résultat	-349.281,26	-1.566.446,80
C.	Résultat reporté	15.937.619,79	52.134.251,91
D.	Résultat de l'exercice	37.087.813,23	-34.630.185,32

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 2: Postes Hors Bilan			
I.	Sûretés réelles (+/-)		
A.	Collatéral (+/-)		
B.	Autres sûretés réelles		
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A.	Contrats d'option et warrants achetés		
B.	Contrats d'option et warrants vendus		
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A.	Contrats à terme achetés		
B.	Contrats à terme vendus		
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A.	Contrats de swap achetés		
B.	Contrats de swap vendus		
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A.	Contrats achetés		
B.	Contrats vendus		
VI.	Montants non appelés sur actions		
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX.	Instruments financiers prêtés		

DPAM DBI-RDT B**Equities EMU**

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 4: Affectation et prélèvements			
I.	Bénéfice (Pertes) à affecter	52.676.151,76	15.937.619,79
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de la période précédente	15.937.619,79	52.134.251,91
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	37.087.813,23	-34.630.185,32
c.	Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-349.281,26	-1.566.446,80
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-46.766.762,80	-12.980.882,12
IV.	(Distribution des dividendes)	-5.909.388,96	-2.956.737,67

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs							
<u>Actions</u>							
Autriche							
ERSTE GROUP BANK	17.500	EUR	36,73	642.775,00		0,28%	0,28%
OMV	6.500	EUR	39,77	258.505,00		0,11%	0,11%
VERBUND AG	3.000	EUR	84,05	252.150,00		0,11%	0,11%
VOESTALPINE	3.991	EUR	28,56	113.982,96		0,05%	0,05%
				1.267.412,96		0,55%	0,55%
Belgique							
AGEAS SA NV	7.969	EUR	39,31	313.261,39		0,14%	0,14%
ANHEUSER-BUSCH INBEV	40.900	EUR	58,42	2.389.378,00		1,04%	1,04%
DIETEREN GROUP	1.000	EUR	176,90	176.900,00		0,08%	0,08%
ELIA GROUP	1.216	EUR	113,30	137.772,80		0,06%	0,06%
GBL	4.100	EUR	71,22	292.002,00		0,13%	0,13%
KBC	11.460	EUR	58,72	672.931,20		0,29%	0,29%
LOTUS BAKERIES	20	EUR	8.230,00	164.600,00		0,07%	0,07%
SOFINA	530	EUR	225,40	119.462,00		0,05%	0,05%
SYENSQO	3.200	EUR	94,26	301.632,00		0,13%	0,13%
UCB	5.700	EUR	78,90	449.730,00		0,20%	0,20%
UMICORE S.A.	9.000	EUR	24,90	224.100,00		0,10%	0,10%
WAREHOUSES DE PAUW	9.300	EUR	28,50	265.050,00		0,12%	0,12%
				5.506.819,39		2,41%	2,41%
Bermudes							
AEGON LTD	76.885	EUR	5,25	403.492,48		0,18%	0,18%
				403.492,48		0,18%	0,18%
Suisse							
DSM-FIRMENICH AG	8.560	EUR	92,00	787.520,00		0,34%	0,34%
				787.520,00		0,34%	0,34%
Allemagne							
ADIDAS AG NA O.N.	7.500	EUR	184,16	1.381.200,00		0,60%	0,60%
ALLIANZ-NOM-	18.890	EUR	241,95	4.570.435,50		2,00%	2,00%
BASF SE	42.188	EUR	48,78	2.057.930,64		0,90%	0,90%
BAYER AG	45.200	EUR	33,63	1.520.076,00		0,66%	0,66%
BECHTLE	3.500	EUR	45,39	158.865,00		0,07%	0,07%
BEIERSDORF	4.550	EUR	135,70	617.435,00		0,27%	0,27%
BMW	14.850	EUR	100,78	1.496.583,00		0,65%	0,65%
BMW-PRIV-	2.441	EUR	89,95	219.567,95		0,10%	0,10%
BRENNTAG SE	7.300	EUR	83,22	607.506,00		0,27%	0,27%
CARL ZEISS MEDITEC	1.658	EUR	98,84	163.876,72		0,07%	0,07%
COMMERZBANK AG	50.000	EUR	10,76	538.000,00		0,24%	0,23%
CONTINENTAL	5.000	EUR	76,92	384.600,00		0,17%	0,17%
COVESTRO	9.400	EUR	52,68	495.192,00		0,22%	0,22%
DAIM TR HLD E 21 N	24.400	EUR	34,02	830.088,00		0,36%	0,36%
DELIVERY HERO SE	8.750	EUR	25,01	218.837,50		0,10%	0,10%
DEUTSCHE BANK-NOM-	87.954	EUR	12,36	1.087.463,26		0,48%	0,47%
DEUTSCHE BOERSE	8.700	EUR	186,50	1.622.550,00		0,71%	0,71%
DEUTSCHE LUFT-NOM-	33.592	EUR	8,05	270.348,42		0,12%	0,12%
DEUTSCHE POST AG	47.700	EUR	44,85	2.139.583,50		0,94%	0,93%
DEUTSCHE TELEKOM NOM	151.200	EUR	21,75	3.288.600,00		1,44%	1,44%
DIF PORSCHE AKTIEN	5.150	EUR	79,90	411.485,00		0,18%	0,18%
EON.SE	102.500	EUR	12,15	1.245.375,00		0,54%	0,54%
EVONIK INDUSTRIES AG	11.396	EUR	18,50	210.826,00		0,09%	0,09%
FRESENIUS MEDICAL	9.000	EUR	37,96	341.640,00		0,15%	0,15%
FRESENIUS SE CO	21.067	EUR	28,07	591.350,69		0,26%	0,26%

DPAM DBI-RDT B

Equities EMU

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
GEA GROUP	9.164	EUR	37,69	345.391,16		0,15%	0,15%
HANNOVER RUECK SE	2.800	EUR	216,30	605.640,00		0,26%	0,26%
HEIDELBERG MATERIALS	6.039	EUR	80,94	488.796,66		0,21%	0,21%
HELLOFRESH SE	6.200	EUR	14,31	88.722,00		0,04%	0,04%
HENKEL	5.344	EUR	64,98	347.253,12		0,15%	0,15%
HENKEL	8.000	EUR	72,86	582.880,00		0,25%	0,25%
INFINEON	61.298	EUR	37,80	2.317.064,40		1,01%	1,01%
KNORR-BREMSE AG	4.433	EUR	58,80	260.660,40		0,11%	0,11%
LEG IMMOBILIEN SE	8.500	EUR	79,32	674.220,00		0,29%	0,29%
MERCEDES BENZ AG	37.720	EUR	62,55	2.359.386,00		1,03%	1,03%
MERCK	6.260	EUR	144,10	902.066,00		0,39%	0,39%
MTU AERO ENGINES AG	2.900	EUR	195,25	566.225,00		0,25%	0,25%
MUNCHENER-NOM	6.381	EUR	375,10	2.393.513,10		1,05%	1,05%
NEMETSCHKE	2.300	EUR	78,48	180.504,00		0,08%	0,08%
PORSCHE AUTOMOBIL	6.764	EUR	46,32	313.308,48		0,14%	0,14%
PUMA	4.370	EUR	50,52	220.772,40		0,10%	0,10%
RATIONAL	360	EUR	699,50	251.820,00		0,11%	0,11%
RWE AG A	30.000	EUR	41,18	1.235.400,00		0,54%	0,54%
SAP SE	48.600	EUR	139,48	6.778.728,00		2,96%	2,96%
SARTORIUS VZ	1.280	EUR	333,20	426.496,00		0,19%	0,19%
SCOUT24 SE	3.200	EUR	64,16	205.312,00		0,09%	0,09%
SIEMENS ENERGY AG	27.880	EUR	12,00	334.560,00		0,15%	0,15%
SIEMENS HEALTH	12.640	EUR	52,60	664.864,00		0,29%	0,29%
SIEMENS-NOM-	36.300	EUR	169,92	6.168.096,00		2,70%	2,69%
SYMRISE AG	6.150	EUR	99,64	612.786,00		0,27%	0,27%
TALANX AG	2.550	EUR	64,65	164.857,50		0,07%	0,07%
VONOVIA SE	51.500	EUR	28,54	1.469.810,00		0,64%	0,64%
VW	1.550	EUR	118,45	183.597,50		0,08%	0,08%
VW-PRIV-	9.850	EUR	111,80	1.101.230,00		0,48%	0,48%
WACKER CHEMIE AG	900	EUR	114,30	102.870,00		0,04%	0,04%
ZALANDO	10.500	EUR	21,45	225.225,00		0,10%	0,10%
				59.041.469,90		25,81%	25,79%
Espagne							
ACCIONA SA	1.000	EUR	133,30	133.300,00		0,06%	0,06%
ACS	10.000	EUR	40,16	401.600,00		0,18%	0,18%
AENA S.A.	3.400	EUR	164,10	557.940,00		0,24%	0,24%
AMADEUS IT GROUP SA	20.550	EUR	64,88	1.333.284,00		0,58%	0,58%
BANCO BILBAO	277.500	EUR	8,23	2.282.715,00		1,00%	1,00%
BANCO SANTANDER	752.000	EUR	3,78	2.842.184,00		1,24%	1,24%
CAIXABANK S.A	194.000	EUR	3,73	722.844,00		0,32%	0,32%
CELLNEX TELECOM	26.700	EUR	35,66	952.122,00		0,42%	0,42%
CRP ACC ENER RN BR	3.500	EUR	28,08	98.280,00		0,04%	0,04%
EDP RNOVAVEIS	14.000	EUR	18,52	259.350,00		0,11%	0,11%
ENAGAS	12.800	EUR	15,27	195.392,00		0,09%	0,09%
ENDESA	13.102	EUR	18,46	241.862,92		0,11%	0,11%
GRIFOLS SA	13.000	EUR	15,46	200.915,00		0,09%	0,09%
IBERDROLA SA	285.400	EUR	11,87	3.387.698,00		1,48%	1,48%
INDITEX	51.050	EUR	39,43	2.012.901,50		0,88%	0,88%
NATURGY ENERGY GROUP	6.400	EUR	27,00	172.800,00		0,08%	0,08%
REDEIA CORPORACION	17.237	EUR	14,91	257.003,67		0,11%	0,11%
REPSOL	61.000	EUR	13,45	820.450,00		0,36%	0,36%
TELEFONICA	233.000	EUR	3,53	823.422,00		0,36%	0,36%
				17.696.064,09		7,74%	7,73%
Finlande							
ELISA -A-	6.200	EUR	41,87	259.594,00		0,11%	0,11%
FORTUM CORP	18.600	EUR	13,06	242.916,00		0,11%	0,11%
KESKO CORP	13.000	EUR	17,93	233.025,00		0,10%	0,10%
KONE B	15.400	EUR	45,16	695.464,00		0,30%	0,30%
METSO OYJ	32.000	EUR	9,17	293.440,00		0,13%	0,13%
NESTE CORPORATION	21.000	EUR	32,21	676.410,00		0,30%	0,30%
NOKIA-A-NEW	255.000	EUR	3,05	778.260,00		0,34%	0,34%
NORDEA BANK ABP	146.000	SEK	124,72	1.635.672,13		0,72%	0,71%
ORION -B- NEW	5.150	EUR	39,27	202.240,50		0,09%	0,09%
SAMPO OYJ	22.050	EUR	39,61	873.400,50		0,38%	0,38%
STORA ENSO-R-	27.585	EUR	12,53	345.502,13		0,15%	0,15%
UPM-KYMMENE	23.933	EUR	34,06	815.157,98		0,36%	0,36%

DPAM DBI-RDT B

Equities EMU

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
WARTSILA -B-	23.000	EUR	13,12	301.875,00		0,13%	0,13%
				7.352.957,24		3,21%	3,21%
France							
ACCOR	9.000	EUR	34,60	311.400,00		0,14%	0,14%
ADP	1.175	EUR	117,20	137.710,00		0,06%	0,06%
AIR LIQUIDE	24.500	EUR	176,12	4.314.940,00		1,89%	1,88%
ALSTOM	14.993	EUR	12,18	182.614,74		0,08%	0,08%
AMUNDI	3.000	EUR	61,60	184.800,00		0,08%	0,08%
ARKEMA	3.000	EUR	103,00	309.000,00		0,14%	0,13%
AXA	84.700	EUR	29,49	2.497.803,00		1,09%	1,09%
BIOMERIEUX S.A.	1.596	EUR	100,60	160.557,60		0,07%	0,07%
BNP	48.700	EUR	62,59	3.048.133,00		1,33%	1,33%
BOLLORE SE	28.098	EUR	5,66	158.894,19		0,07%	0,07%
BOUYGUES	9.450	EUR	34,12	322.434,00		0,14%	0,14%
BUREAU VERITAS SA	12.177	EUR	22,87	278.487,99		0,12%	0,12%
CAPGEMINI	7.130	EUR	188,75	1.345.787,50		0,59%	0,59%
CARREFOUR SA	26.460	EUR	16,57	438.309,90		0,19%	0,19%
COINTREAU	1.060	EUR	115,00	121.900,00		0,05%	0,05%
CREDIT AGRICOLE	53.700	EUR	12,85	690.152,40		0,30%	0,30%
DANONE	30.800	EUR	58,68	1.807.344,00		0,79%	0,79%
DASSAULT AVIA	1.130	EUR	179,20	202.496,00		0,09%	0,09%
DASSAULT SYSTEMES SE	31.460	EUR	44,23	1.391.633,10		0,61%	0,61%
EDENRED SA	11.300	EUR	54,14	611.782,00		0,27%	0,27%
EIFFAGE	3.400	EUR	97,02	329.868,00		0,14%	0,14%
ENGIE	83.873	EUR	15,92	1.335.090,41		0,58%	0,58%
ESSILOR LUX	13.747	EUR	181,60	2.496.455,20		1,09%	1,09%
EURAZEO SA	1.700	EUR	71,85	122.145,00		0,05%	0,05%
FDJ	4.700	EUR	32,84	154.348,00		0,07%	0,07%
GETLINK	16.252	EUR	16,57	269.214,38		0,12%	0,12%
HERMES	1.470	EUR	1.918,80	2.820.636,00		1,23%	1,23%
IPSEN	1.800	EUR	107,90	194.220,00		0,08%	0,08%
KERING	3.580	EUR	399,00	1.428.420,00		0,62%	0,62%
LEGRAND-PROV.OPO	12.178	EUR	94,10	1.145.949,80		0,50%	0,50%
L OREAL	11.200	EUR	450,65	5.047.280,00		2,21%	2,20%
LVMH MOET HENNESSY	12.920	EUR	733,60	9.478.112,00		4,14%	4,14%
MICHELIN N	31.172	EUR	32,46	1.011.843,12		0,44%	0,44%
ORANGE SA	90.150	EUR	10,30	928.905,60		0,41%	0,41%
PERNOD-RICARD	9.420	EUR	159,75	1.504.845,00		0,66%	0,66%
PUBLICIS NEW	10.500	EUR	84,00	882.000,00		0,39%	0,39%
RENAULT	8.900	EUR	36,91	328.454,50		0,14%	0,14%
SAFRAN	16.100	EUR	159,46	2.567.306,00		1,12%	1,12%
SAINT-GOBAIN	21.004	EUR	66,66	1.400.126,64		0,61%	0,61%
SANOFI	53.100	EUR	89,76	4.766.256,00		2,08%	2,08%
SARTORIUS STEDIM	1.400	EUR	239,50	335.300,00		0,15%	0,15%
SCHNEIDER ELECTRIC	25.340	EUR	181,78	4.606.305,20		2,01%	2,01%
SEB SA	1.000	EUR	113,00	113.000,00		0,05%	0,05%
SOCGEN-A-	34.703	EUR	24,02	833.739,58		0,36%	0,36%
SODEXO	4.609	EUR	99,62	459.148,58		0,20%	0,20%
TELEPERFORMANCE	2.945	EUR	132,05	388.887,25		0,17%	0,17%
THALES	4.930	EUR	133,95	660.373,50		0,29%	0,29%
TOTALENERGIES SE	106.700	EUR	61,60	6.572.720,00		2,87%	2,87%
VEOLIA ENVIRON.	32.700	EUR	28,56	933.912,00		0,41%	0,41%
VINCI SA	24.070	EUR	113,70	2.736.759,00		1,20%	1,20%
VIVENDI	28.234	EUR	9,68	273.192,18		0,12%	0,12%
WORLDLINE SA	12.900	EUR	15,67	202.143,00		0,09%	0,09%
				74.843.135,36		32,72%	32,69%
Royaume-Uni							
COCA-COLA EUROPACIF	9.100	USD	66,74	549.797,67		0,24%	0,24%
				549.797,67		0,24%	0,24%
Irlande							
AIB GROUP PLC	60.000	EUR	3,88	232.800,00		0,10%	0,10%
BIRG GRP PLC	55.000	EUR	8,22	451.990,00		0,20%	0,20%
FLUTTER ENTERT	8.000	EUR	160,00	1.280.000,00		0,56%	0,56%
KERRY	7.100	EUR	78,66	558.486,00		0,24%	0,24%

DPAM DBI-RDT B

Equities EMU

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
KINGSPAN GROUP PLC	6.990	EUR	78,40	548.016,00		0,24%	0,24%
SMURFIT KAPPA	13.577	EUR	35,88	487.142,76		0,21%	0,21%
				3.558.434,76		1,56%	1,55%
Italie							
AMPLIFON SPA	7.500	EUR	31,34	235.050,00		0,10%	0,10%
BANCO BPM S.P.A.	49.000	EUR	4,78	234.269,00		0,10%	0,10%
DIASORIN SPA	1.168	EUR	93,24	108.904,32		0,05%	0,05%
ENEL NEW	378.500	EUR	6,73	2.547.305,00		1,11%	1,11%
ENI SPA	110.200	EUR	15,35	1.691.349,60		0,74%	0,74%
FINECOBANK SPA	26.100	EUR	13,59	354.568,50		0,16%	0,15%
GENERALI	48.700	EUR	19,11	930.413,50		0,41%	0,41%
INFRASTRUTTURA WIREL	14.700	EUR	11,45	168.315,00		0,07%	0,07%
INTESA SANPAOLO	730.500	EUR	2,64	1.931.076,75		0,84%	0,84%
LEONARDO S.P.A	17.000	EUR	14,94	253.895,00		0,11%	0,11%
MEDIOBANCA	27.480	EUR	11,21	307.913,40		0,13%	0,13%
MONCLER SPA	9.010	EUR	55,70	501.857,00		0,22%	0,22%
NEXI SPA	28.425	EUR	7,41	210.515,55		0,09%	0,09%
POSTE ITALIANE	23.900	EUR	10,28	245.572,50		0,11%	0,11%
PRYSMIAN SPA	12.000	EUR	41,17	494.040,00		0,22%	0,22%
RECORDATI IND-NEW	4.200	EUR	48,83	205.086,00		0,09%	0,09%
SNAM SPA	103.500	EUR	4,66	481.792,50		0,21%	0,21%
TELECOM ITALIA	524.529	EUR	0,29	154.316,43		0,07%	0,07%
TERNA	62.300	EUR	7,55	470.614,20		0,21%	0,21%
UNICREDIT SPA	75.190	EUR	24,57	1.847.042,35		0,81%	0,81%
				13.373.896,60		5,85%	5,84%
Luxembourg (Grand-Duché)							
ARCELORMITTAL	22.265	EUR	25,68	571.653,88		0,25%	0,25%
EUROFINS SCIENTIFIC	7.075	EUR	58,98	417.283,50		0,18%	0,18%
TENARIS SA	22.152	EUR	15,86	351.441,48		0,15%	0,15%
				1.340.378,86		0,59%	0,59%
Pays-Bas							
ABN AMRO DR	21.500	EUR	13,59	292.185,00		0,13%	0,13%
ADYEN N.V.	990	EUR	1.166,60	1.154.934,00		0,50%	0,50%
AERCAP HOLDINGS NV	9.350	USD	74,32	629.060,79		0,28%	0,27%
AIRBUS	27.560	EUR	139,78	3.852.336,80		1,68%	1,68%
AKZO NOBEL NV	8.050	EUR	74,82	602.301,00		0,26%	0,26%
ARGEN-X N.V.	2.700	EUR	343,50	927.450,00		0,41%	0,41%
ASM INTERNATIONAL	2.190	EUR	469,95	1.029.190,50		0,45%	0,45%
ASML HOLDING NV	18.765	EUR	681,70	12.792.100,50		5,59%	5,59%
ASR	7.700	EUR	42,70	328.790,00		0,14%	0,14%
BESI	3.700	EUR	136,45	504.865,00		0,22%	0,22%
DAVIDE CAMP MIL	21.600	EUR	10,21	220.644,00		0,10%	0,10%
EURONEXT NV	3.700	EUR	78,65	291.005,00		0,13%	0,13%
EXOR RG	4.200	EUR	90,50	380.100,00		0,17%	0,17%
FERRARI NV	5.820	EUR	305,20	1.776.264,00		0,78%	0,78%
FERROVIAL SE	22.891	EUR	33,02	755.860,82		0,33%	0,33%
HEINEKEN	6.456	EUR	76,60	494.529,60		0,22%	0,22%
HEINEKEN-	13.810	EUR	91,94	1.269.691,40		0,56%	0,55%
IMCD N.V.	2.400	EUR	157,55	378.120,00		0,17%	0,17%
ING GROUP	167.900	EUR	13,53	2.271.015,40		0,99%	0,99%
JDE PEETS	4.600	EUR	24,36	112.056,00		0,05%	0,05%
KONINKLIJKE AHOLD	44.000	EUR	26,02	1.144.660,00		0,50%	0,50%
KPN NEW	148.200	EUR	3,12	462.087,60		0,20%	0,20%
NN GROUP NV	12.499	EUR	35,75	446.839,25		0,20%	0,20%
OCI	6.000	EUR	26,24	157.440,00		0,07%	0,07%
PHILIPS NV	35.791	EUR	21,09	754.653,24		0,33%	0,33%
PROSUS NV	67.600	EUR	26,98	1.824.186,00		0,80%	0,80%
QIAGEN NV	10.693	EUR	39,40	421.304,20		0,18%	0,18%
RANDSTAD N.V.	5.000	EUR	56,72	283.600,00		0,12%	0,12%
STELLANTIS N.V.	104.700	EUR	21,15	2.214.405,00		0,97%	0,97%
STMICROELECTRONICS	31.800	EUR	45,21	1.437.678,00		0,63%	0,63%
UNIVERSAL MUSIC	40.092	EUR	25,81	1.034.774,52		0,45%	0,45%
WOLTERS KLUWER	11.776	EUR	128,70	1.515.571,20		0,66%	0,66%

DPAM DBI-RDT B

Equities EMU

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
				41.759.698,82		18,26%	18,24%
Portugal							
EDP-ENERGIAS-REG	155.000	EUR	4,55	706.025,00		0,31%	0,31%
GALP ENERGIA -B-	19.500	EUR	13,34	260.130,00		0,11%	0,11%
JERONIMO	12.500	EUR	23,04	288.000,00		0,13%	0,13%
				1.254.155,00		0,55%	0,55%
<u>Total - Actions</u>				<u>228.735.233,13</u>		<u>100,00%</u>	<u>99,91%</u>
Total - Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				228.735.233,13		100,00%	99,91%
Total - portefeuille				228.735.233,13		100,00%	99,91%
Collatéral				0,00			0,00%
Dépôts et Liquidités							
Avoirs bancaires à vue							
Intérêts sur CC		USD		2,05			0,00%
Banque Degroof Petercam		USD		173,42			0,00%
Banque Degroof Petercam interests		EUR		1.206,97			0,00%
Banque Degroof Petercam		EUR		410.256,10			0,18%
Total - Avoirs bancaires à vue				411.638,54			0,18%
Total - Dépôts et Liquidités				411.638,54			0,18%
Créances et dettes diverses				-206.684,27			-0,09%
Autres				0,00			0,00%
Actif Net Total				228.940.187,40			100,00%

2.5.RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par pays	% Portefeuille
FRANCE	32,71%
ALLEMAGNE	25,81%
PAYS-BAS	18,26%
ESPAGNE	7,74%
ITALIE	5,85%
FINLANDE	3,21%
BELGIQUE	2,41%
IRLANDE	1,56%
LUXEMBOURG (GRAND-DUCHE)	0,59%
PORTUGAL	0,55%
AUTRICHE	0,55%
SUISSE	0,34%
ROYAUME-UNI	0,24%
BERMUDES	0,18%
Total	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

2.6.RÉPARTITION ÉCONOMIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par secteur	% Portefeuille
BANQUES	8,46%
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	8,23%
PHARMACIE - COSMETIQUE	7,75%
TEXTILE & HABILLEMENT	6,40%
SOURCES D'ENERGIE	6,09%
COMPAGNIES D'ASSURANCE	5,74%
IT & INTERNET	5,49%
TELECOMMUNICATIONS	4,93%
PRODUITS CHIMIQUES	4,74%
PETROLE & DERIVES	4,65%
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	4,30%
VEHICULES ROUTIERS	4,02%
AERONAUTIQUE & DEFENSE	2,82%
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	2,78%
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	2,70%
DIVERS BIENS DE CAPITAUX	2,70%
BOISSONS & TABACS	2,62%
DIFFUSION & EDITION	2,42%
DISTRIBUTION	1,92%
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	1,42%
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	1,35%
TRANSPORT & CIRCULATION	1,23%
IMMOBILIER	1,05%
CONSTRUCTION MECANIQUE	1,03%
LOISIRS & TOURISME	0,70%
BIOTECHNOLOGIE	0,68%
BIENS DE CONSOMMATION	0,62%
PNEUS & CAOUTCHOUC	0,61%
DIVERS	0,55%
PRODUITS FORESTIERS & PAPIERS	0,51%
SERVICES DIVERS	0,36%
TRANSPORTS AERIENS	0,31%
PRODUCTIONS INDUSTRIELLES INTERMEDIAIRES	0,30%
METAUX NON-FERREUX	0,23%
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	0,11%
SOINS & SERVICE DE SANTE	0,07%
FINANCE DIVERS	0,07%
PHOTO & OPTIQUE	0,04%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

2.7.CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES ACTIFS EN EUR

	1er semestre	2e semestre	Total
Achats	23.370.891,89	10.943.298,50	34.314.190,39
Ventes	15.482.842,19	19.646.875,94	35.129.718,13
Total 1	38.853.734,08	30.590.174,44	69.443.908,52
Souscriptions	34.546.375,94	24.190.250,44	58.736.626,38
Remboursements	28.704.901,41	33.539.747,71	62.244.649,12
Total 2	63.251.277,35	57.729.998,15	120.981.275,50
Moyenne de référence de l'actif net total	229.732.530,35	225.197.233,43	227.446.243,68
Taux de rotation	-10,62%	-12,05%	-22,66%

Le taux de rotation montre en pourcentage la moyenne annuelle des transactions. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Banque Degroof Petercam S.A ayant son siège Rue de l'Industrie 44 - B-1040 Bruxelles qui assure le service financier.

2.8. EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES REMBOURSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Evolution du nombre d'actions en circulation									
Classe	31 décembre 2021			31 décembre 2022			31 décembre 2023		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
O (Dis)	0,00	0,00	0,00	375.104,18	68.336,65	306.767,53	255.955,70	94.299,34	468.423,89
R (Dis)	839.843,28	465.381,36	1.319.163,41	475.403,87	733.348,31	1.061.218,98	84.175,83	330.232,18	815.162,63
S (Dis)	573.510,61	224.689,22	1.716.065,97	254.132,85	781.748,58	1.188.450,25	240.735,44	288.562,77	1.140.622,91
T (Dis)	147.315,48	137.118,69	270.179,95	110.335,39	54.550,42	325.964,93	75.353,49	90.110,68	311.207,73
TOTAL			3.305.409,33			2.882.401,68			2.735.417,16

Montants payés et reçus par l'OPC							
EUR							
Classe	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023		
	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	
O (Dis)	0,00	0,00	37.143.463,05	6.863.656,67	30.279.361,70	10.979.027,76	
R (Dis)	60.934.002,58	33.179.602,82	32.698.243,62	44.969.868,25	5.945.215,72	23.739.019,47	
S (Dis)	41.244.903,94	16.655.980,17	18.257.081,73	51.548.891,81	17.140.114,93	21.035.234,60	
T (Dis)	10.560.205,64	9.649.235,76	7.449.193,63	3.515.184,26	5.371.934,03	6.491.367,29	
TOTAL	112.739.112,16	59.484.818,75	95.547.982,03	106.897.600,99	58.736.626,38	62.244.649,12	

Valeur nette d'inventaire						
EUR						
Classe	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
O (Dis)		0,00		104,54		124,09
R (Dis)	252.456.556,00	75,57	198.355.420,64	63,95	228.940.187,40	74,56
S (Dis)		77,04		65,16		75,98
T (Dis)		76,11		64,39		75,08
TOTAL		252.456.556,00				198.355.420,64

A la date de publication du présent rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée sur les sites suivants: www.funds.dpaminvestments.com/funds.html et www.beama.be. Cette information est également disponible aux guichets du service financier.

2.9.PERFORMANCES

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

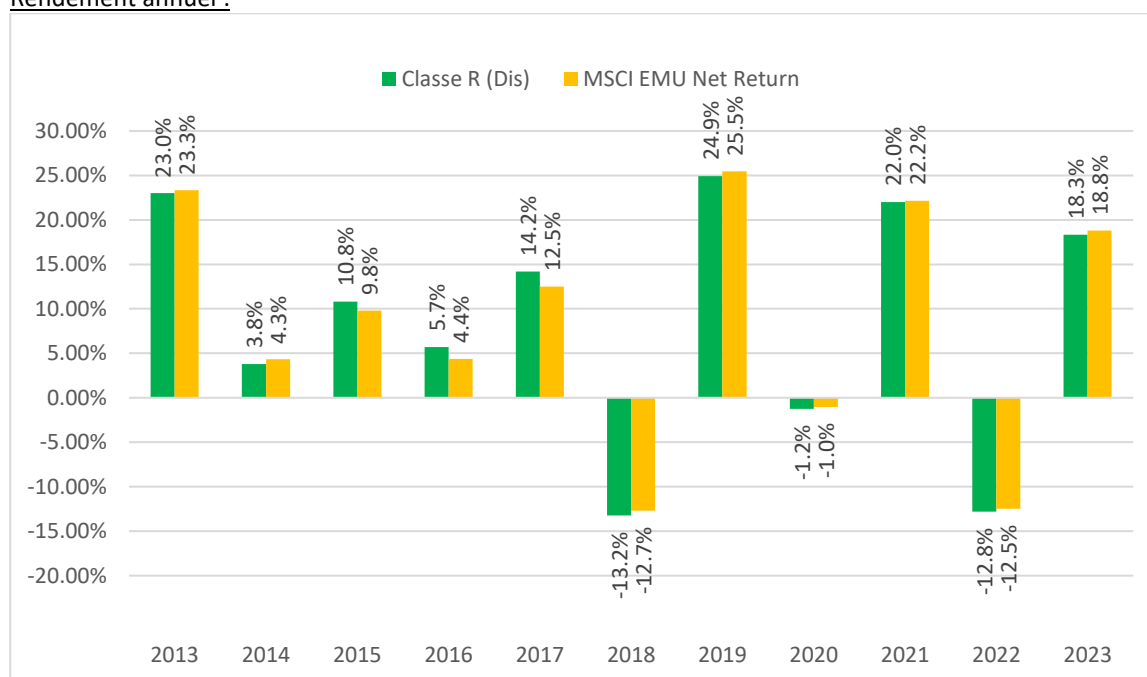
Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

Le calcul de performance des parts de capitalisation est calculé de manière similaire aux parts de distribution. Seules les performances (sous forme de diagrammes en bâtons) de la classe R sont affichées dans le présent rapport. Les performances des autres classes d'actions peuvent différer notamment en fonction des frais propres à chacune d'entre elles (frais de gestion, frais de couverture de change, taxe d'abonnement,..). Les informations relatives aux performances passées de toutes les classes d'actions sont publiées sur le site www.funds.dpaminvestments.com/funds.html. (onglet « Vue d'ensemble »).

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) au 31 décembre 2023:

Classe R (Dis)

Rendement annuel :



Il s'agit d'un compartiment géré passivement, ce qui signifie que le gestionnaire du portefeuille a pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Tableau des performances historiques du benchmark (rendements actuariels) :

Le compartiment utilise l'indice suivant comme benchmark : MSCI EMU Net Return

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
MSCI EMU Net Return	18,78 % (en EUR)	8,30 % (en EUR)	9,54 % (en EUR)	6,36 % (en EUR)	12/05/1997	5,61 % (en EUR)

Classe O (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe O (Dis)	18,70 % (en EUR)				28/06/2022	15,22 % (en EUR)

Classe R (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe R (Dis)	18,34 % (en EUR)	7,98 % (en EUR)	9,21 % (en EUR)	6,47 % (en EUR)	12/05/1997	5,06 % (en EUR)

Classe S (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe S (Dis)	18,69 % (en EUR)	8,29 % (en EUR)	9,53 % (en EUR)	6,75 % (en EUR)	24/06/2008	5,04 % (en EUR)

Classe T (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe T (Dis)	18,56 % (en EUR)	8,18 % (en EUR)	9,43 % (en EUR)		24/05/2018	5,20 % (en EUR)

2.10. FRAIS

Frais récurrents

Classe O (Dis) - BE6334314208 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,39%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,11%

Classe R (Dis) - BE6270332586

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,69%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,11%

Classe S (Dis) - BE6270333592 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,40%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,11%

Classe T (Dis) - BE6302723513 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,50%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,11%

Fee sharing

Au 31 décembre 2023, 16,33% de la rémunération due au gestionnaire a été rétrocédée à d'autres distributeurs, des tierces parties et Banque Degroof Petercam ou l'une de ses filiales. Les tierces parties sont des clients finaux soit des clients institutionnels non gérés avec convention de rétrocession, soit des clients institutionnels sous gestion discrétionnaire avec convention de gestion. La Banque Degroof Petercam ou l'une de ses filiales sont des distributeurs au même titre que les distributeurs externes.

2.11. NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

2.11.1. Dividendes bruts payés au titre de l'exercice

1997/1998	néant
1998/1999	17,60 euros
1999/2000	31,00 euros
2000/2001	néant
2001/2002	néant
2002/2003	néant
2003/2004	69,80 euros
2004/2005	29,00 euros
2005/2006	24,00 euros
2006/2007	8,00 euros
2007/2008	6,50 euros
2008/2009	2,20 euros
2009/2010	7,80 euros
2010/2011	5,00 euros
2011/2012	2,19 euros
2012/2013	4,00 euros
2013/2014	22,00 euros
2014/2015	0,84 euros
2015/2016	1,66 euros
2016/2017	Classe R (Dis) 2,67 euros
2016/2017	Classe S (Dis) 2,70 euros
2017/2018	Classe R (Dis) 1,40 euros
2017/2018	Classe S (Dis) 1,80 euros
2018	Classe R (Dis) 0,60 euros
2018	Classe S (Dis) 0,60 euros
2018	Classe T (Dis) 0,60 euros
2019	Classe R (Dis) 4,21 euros
2019	Classe S (Dis) 4,27 euros
2019	Classe T (Dis) 4,23 euros
2021	Classe R (Dis) 2,04 euros
2021	Classe S (Dis) 2,29 euros
2021	Classe T (Dis) 2,19 euros
2022	Classe R (Dis) 1,03 euros
2022	Classe S (Dis) 1,25 euros
2022	Classe T (Dis) 1,16 euros

2.11.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365 , la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Non applicable.

2.11.3. Affectation des résultats

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de chacun des compartiments déterminera chaque année, sur proposition du Conseil d'Administration, la part du résultat qui peut être allouée aux actions de distribution pour leur compartiment conformément à la législation en vigueur.

La Société souhaite faire bénéficier ses actionnaires propriétaires d'actions de distribution et soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxé (RDT) établi par les articles 202 et 203 du code des impôts sur les revenus.

En conséquence, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires devra respecter en cette matière, pour chaque compartiment correspondant aux actions de distribution, le taux minimum prévu par l'article 203 § 2 du Code des impôts sur les revenus 1992 et à toute modification ultérieure du taux minimum de distribution des revenus prévu au § 2 de cet article. Ceci signifie que la Société et également chaque compartiment distribuera au moins 90 % des revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Le taux de 90 % pourrait faire l'objet d'une adaptation ultérieure vers le haut ou vers le bas en fonction de nouvelles dispositions fiscales. Ce taux de distribution de 90 % s'applique par compartiment pour la partie du résultat imputable aux actions de distribution des différents compartiments.

2.11.4. Transparence en matière de durabilité

Déclaration obligatoire conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088

Les investissements sous-jacents à ce compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Application de l'art. 7, 1, b) du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) - principales incidences négatives

Pendant la période visée par le rapport périodique, le compartiment n'a pas tenu compte des principales incidences négatives (en anglais : « principal adverse impacts » ou « PIN ») étant donné qu'il réplique un indice dont la méthodologie est déterminée par MSCI. Des informations supplémentaires sur cet indice et sa composition sont disponibles sur le site www.msci.com.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DPAM DBI-RDT B EQUITIES US

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions

Période de souscription initiale : du 2 au 6 février 2006

Prix de souscription initiale : 500,00 EUR

3.1.2. Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif est d'offrir un rendement global aussi élevé que possible. Le compartiment investit en actions américaines cotées. Le compartiment maintiendra une large répartition des risques, notamment par une large diversification sectorielle. L'allocation du portefeuille changera selon l'évaluation des perspectives macroéconomiques et de la situation sur les marchés financiers. Le compartiment peut par exemple favoriser ou éviter des secteurs ou des styles d'investissement entre autres en fonction des perspectives conjoncturelles. Le compartiment optimisera également les positions afin qu'ils maximisent le système des revenus définitivement taxés (« RDT ») et évitera les industries/secteurs qui ne se conforment pas au RDT.

Au moins 50% du portefeuille doit être composé d'actions et autres titres ci-dessus mentionnés générant un rendement en dividende ou un rendement attendu en dividende plus élevé que la moyenne du marché.

Il s'agit d'un compartiment géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire du portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Le compartiment DPAM DBI-RDT B Equities US n'investira pas plus de 10% de ses actifs dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR 2019/2088.

3.1.4. Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme benchmark : MSCI USA Net Return.

Cet indice est représentatif du marché des actions de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés (tels que définis par MSCI et principalement en fonction du pays d'incorporation et du pays de « primary listing » de ses titres) des Etats-Unis.

La performance de cet indice est calculée en réinvestissant les dividendes nets (Net Return).

Le benchmark est utilisé à titre de comparaison des performances. La sélection et la pondération des actifs dans le portefeuille peuvent différer significativement de la composition du benchmark.

Le benchmark n'est pas aligné avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Veuillez-vous en référer à la section « Stratégie d'investissement » dans le prospectus pour une explication de la manière dont le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

La composition éventuelle et la valeur du benchmark sont reprises sur le site www.funds.dpaminvestments.com/funds.html.

MSCI Limited est inscrit au registre tenu par l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

3.1.5. Politique suivie pendant l'exercice

DPAM DBI-RDT B Equities US est un fonds d'actions qui investit exclusivement dans des sociétés américaines cotées en bourse et versant des dividendes. La stratégie consiste à trouver des entreprises de qualité combinant un profil de dividende robuste avec un bilan et un flux de trésorerie solides afin de maintenir et d'augmenter les dividendes au fil du temps.

Le fonds est diversifié et investi dans la plupart des secteurs, à l'exception de l'énergie, qui est exclue pour des motifs relevant de l'ESG. Certains autres secteurs (tels que le tabac, les jeux d'argent, etc.) sont également exclus pour les mêmes raisons. Le fonds dispose d'un filtrage ESG quantitatif de premier ordre basé sur des données de tiers et intègre des éléments ESG tout au long du processus d'investissement. La sélection des actions repose sur une analyse fondamentale qualitative intégrant des éléments tels que la position concurrentielle, la qualité du bilan et la génération de flux de trésorerie, complétée par des éléments quantitatifs.

Au cours d'une année dominée par la forte surperformance du secteur des technologies de l'information, stimulée par l'effervescence liée à l'intelligence artificielle, le fonds est parvenu à réaliser une performance honorable, compte tenu de l'absence de plusieurs acteurs clés du secteur due à son engagement en matière de dividendes.

L'effet d'allocation est resté stable au cours de l'année, avec une contribution positive provenant de notre sous-pondération dans l'énergie (les prix du pétrole brut et du gaz ont chuté), de la surpondération dans les technologies de l'information et de la sous-pondération dans les biens de consommation de base (souffrant d'une croissance négative des volumes et d'un environnement de prix en voie de normalisation).

En ce qui concerne la sélection, le fonds a bénéficié des bonnes performances de Broadcom, Microsoft, Intel Oracle et Applied Materials, qui profitent tous de l'enthousiasme suscité par l'IA, ainsi que d'Eaton et de Hubbell, tous deux bien exposés au thème croissant de l'électrification. Du côté négatif, on peut mentionner la sous-performance de Pfizer (pénalisé par la fin de la crise sanitaire), Nextera (pénalisé par des taux d'intérêt élevés et une forte inflation), et Zions Bancorp et Huntington Bancshares (pénalisés lors de la faillite de la Silicon Valley Bank, tous deux désinvestis en 2023).

Parmi les transactions notables, nous avons cédé notre position dans Verizon en 2023. Nous en avons pris une dans Amdocs, qui est également exposée au secteur des télécommunications et qui vend des services informatiques à de grands fournisseurs de télécommunications aux États-Unis et en Europe.

Le fonds a également pris une participation dans Graphic Packaging, un leader dans le domaine de l'emballage des produits de consommation, qui se concentre sur les emballages à base de fibres pour l'industrie alimentaire et des boissons. Nous nous sommes retirés de John Wiley (édition) et de Target (commerce de détail) par manque de confiance après des mois d'exécution médiocre et un environnement macroéconomique défavorable. Nous avons également ouvert une position dans Eli Lilly, avec une opinion favorable quant à leur contribution dans le domaine de l'obésité après les résultats très encourageants de leur médicament GLP1.

Nous avons également cédé Emerson, CDW et Gentex, qui ne correspondaient plus à notre sélection quantitative ESG.

3.1.6. Politique future

Pour le premier semestre, nous prévoyons de rester sélectifs dans notre choix de titres. Le fonds restera diversifié, en privilégiant les entreprises résilientes armées d'un modèle économique solide, d'un bilan sain et d'une bonne génération de flux de trésorerie. Nous entendons conserver entre 60 et 70 positions, avec un objectif intermédiaire, et nous continuerons à surveiller les valorisations afin d'investir de manière opportuniste. Par ailleurs, nous poursuivrons notre travail sur le profil durable du fonds avec un suivi permanent des positions, mais aussi par des engagements avec les entreprises sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance et par des investissements dans des entreprises qui apportent une contribution positive à la société.

3.1.7. Indicateur synthétique de risque

L'indicateur synthétique de risque et de rendement donne une indication du risque lié à l'investissement dans un organisme de placement collectif ou un compartiment. Il situe ce risque sur une échelle allant de un (risque le plus faible) à sept (risque le plus élevé).

Le profil de risque et de rendement pour le compartiment DPAM DBI-RDT B Equities US est 4.

3.2.BILAN

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 1: Schéma du bilan			
TOTAL ACTIF NET		287.510.658,90	252.837.497,90
I.	Actifs immobilisés		
A.	Frais d'établissement et d'organisation		
B.	Immobilisations incorporelles		
C.	Immobilisations corporelles		
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	284.277.128,52	246.681.440,12
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	284.277.128,52	246.681.440,12
a.	Actions	284.277.128,52	246.681.440,12
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
III.	Créances et dettes à plus d'un an		
A.	Créances		
B.	Dettes		
IV.	Créances et dettes à un an au plus	-926.398,57	-322.280,40
A.	Créances	466.795,78	534.797,50
a.	Montants à recevoir	259.324,18	336.858,94
d.	Autres	207.471,60	197.938,56
B.	Dettes	-1.393.194,35	-857.077,90
a.	Montants à payer (-)	-496.938,58	-44.802,04
e.	Autres (-)	-896.255,77	-812.275,86
V.	Dépôts et liquidités	4.159.928,95	6.478.338,18
A.	Avoirs bancaires à vue	4.159.928,95	6.478.338,18
B.	Avoirs bancaires à terme		
C.	Autres		
VI.	Comptes de régularisation		
A.	Charges à reporter		
B.	Produits acquis		
C.	Charges à imputer (-)		
D.	Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		287.510.658,90	252.837.497,90
A.	Capital	211.340.650,01	204.777.960,09
B.	Participations au résultat	-82.915,94	162.220,91
C.	Résultat reporté	48.059.537,81	67.123.839,71
D.	Résultat de l'exercice	28.193.387,02	-19.226.522,81

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 2: Postes Hors Bilan			
I.	Sûretés réelles (+/-)		
A.	Collatéral (+/-)		
B.	Autres sûretés réelles		
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A.	Contrats d'option et warrants achetés		
B.	Contrats d'option et warrants vendus		
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A.	Contrats à terme achetés		
B.	Contrats à terme vendus		
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A.	Contrats de swap achetés		
B.	Contrats de swap vendus		
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A.	Contrats achetés		
B.	Contrats vendus		
VI.	Montants non appelés sur actions		
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX.	Instruments financiers prêtés		

3.3.COMPTE DE RÉSULTATS

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 3: Schéma du compte de résultats			
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	26.760.861,63	-20.674.534,14
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	26.763.861,16	-20.658.775,13
a.	Actions	26.763.861,16	-20.658.775,13
	Gain réalisé	8.328.810,81	10.180.135,13
	Perte réalisée	-7.306.997,60	-3.898.076,94
	Gain/Perte non-réalisé	25.742.047,95	-26.940.833,32
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H.	Positions et opérations de change	-2.999,53	-15.759,01
b.	Autres positions et opérations de change	-2.999,53	-15.759,01
iv.	Autres	-2.999,53	-15.759,01
	Gain /Perte réalisée	-2.999,53	-15.759,01
II.	Produits et charges des placements	4.701.622,46	4.561.857,33
A.	Dividendes	5.322.308,49	5.389.776,84
B.	Intérêts (+/-)	336.163,91	49.124,72
b.	Dépôts et liquidités	336.163,91	49.124,72
	Intérêts d'emprunts (-)	-138.996,57	-46.525,43
	Contrats de swap (+/-)		
	Précomptes mobiliers (-)	-817.853,37	-830.519,88
	D'origine étrangère	-817.853,37	-830.519,88
F.	Autres produits provenant des placements		1,08
III.	Autres produits		
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B.	Autres		
IV.	Coûts d'exploitation	-3.269.097,07	-3.113.846,00
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-180.043,65	-193.909,79
B.	Charges financières (-)		
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	-108.827,91	-77.395,01
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	-2.804.206,11	-2.727.977,67
a.	Gestion financière	-2.719.821,17	-2.611.966,87
	Classe O (Dis)	-60.002,46	-7.721,25
	Classe R (Dis)	-1.076.370,36	-1.099.106,43
	Classe S (Dis)	-1.141.943,06	-1.120.272,60
	Classe T (Dis)	-441.505,29	-384.866,59
b.	Gestion administrative et comptable	-122.717,03	-116.010,80
c.	Rémunération commerciale	38.332,09	
E.	Frais administratifs (-)	-31.186,82	-24.141,04
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	-1.342,94	-508,88
G.	Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-3.039,40	-5.589,51
H.	Services et biens divers (-)	-5.700,00	-4.566,31
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J.	Taxes	-115.337,52	-71.726,25
	Classe O (Dis)	-397,78	1,65
	Classe R (Dis)	-30.564,96	-18.049,07
	Classe S (Dis)	-19.509,59	-6.945,43
	Classe T (Dis)	-64.865,19	-46.733,40
K.	Autres charges (-)	-19.412,72	-8.031,54
Produits et charges de l'exercice (du semestre)			
Sous-total II+III+IV		1.432.525,39	1.448.011,33
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	28.193.387,02	-19.226.522,81
VI.	Impôts sur le résultat		
VII.	Résultat de l'exercice	28.193.387,02	-19.226.522,81

DPAM DBI-RDT B

Equities US

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 4: Affectation et prélèvements			
I.	Bénéfice (Pertes) à affecter	76.170.008,89	48.059.537,81
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de la période précédente	48.059.537,81	67.123.839,71
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	28.193.387,02	-19.226.522,81
c.	Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-82.915,94	162.220,91
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-73.802.179,02	-40.261.159,17
IV.	(Distribution des dividendes)	-2,367,829.87	-7.798.378,64

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs							
<u>Actions</u>							
Suisse							
TE CONNECTIVITY	35.000	USD	140,50	4.451.636,26		1,57%	1,55%
				4.451.636,26		1,57%	1,55%
Guernsey							
AMDOCS	34.000	USD	87,89	2.705.164,53		0,95%	0,94%
				2.705.164,53		0,95%	0,94%
Irlande							
ACCENTURE PLC CL A	15.000	USD	350,91	4.764.993,44		1,68%	1,66%
EATON CORP -ADR-	26.000	USD	240,82	5.668.148,28		1,99%	1,97%
STERIS PLC	15.000	USD	219,85	2.985.334,72		1,05%	1,04%
TRANE TECHNOLOGIES	16.000	USD	243,90	3.532.702,67		1,24%	1,23%
				16.951.179,11		5,96%	5,90%
États-Unis d'Amérique							
A.O.SMITH CORP	49.000	USD	82,44	3.656.868,69		1,29%	1,27%
ABBOTT LABORATORIES	45.000	USD	110,07	4.483.908,93		1,58%	1,56%
ABBVIE	38.000	USD	154,97	5.330.973,61		1,88%	1,85%
ALLSTATE	26.000	USD	139,98	3.294.690,63		1,16%	1,15%
AMERICAN EXPRESS	31.000	USD	187,34	5.257.357,53		1,85%	1,83%
AMERICAN WATER WORKS	30.000	USD	131,99	3.584.574,30		1,26%	1,25%
AMGEN	17.000	USD	288,02	4.432.480,88		1,56%	1,54%
APPLE	132.000	USD	192,53	23.006.345,90		8,09%	8,00%
APPLIED MATERIALS	36.000	USD	162,07	5.281.781,56		1,86%	1,84%
ASSURANT	18.000	USD	168,49	2.745.503,10		0,97%	0,95%
BLACKROCK INC	6.000	USD	811,80	4.409.360,43		1,55%	1,53%
BROADCOM INC	7.500	USD	1.116,25	7.578.757,98		2,67%	2,64%
CF INDUSTRIES HLDGS	48.500	USD	79,50	3.490.472,10		1,23%	1,21%
CISCO	100.000	USD	50,52	4.573.394,29		1,61%	1,59%
COMCAST-A	124.500	USD	43,85	4.942.130,99		1,74%	1,72%
DEERE	12.000	USD	399,87	4.343.855,52		1,53%	1,51%
DOLBY LABORATORIES	42.000	USD	86,18	3.276.657,76		1,15%	1,14%
ELEVANCE HEALTH INC	7.500	USD	471,56	3.201.647,58		1,13%	1,11%
ELI	6.000	USD	582,92	3.166.179,33		1,11%	1,10%
GRAPHIC PACKNG RG	170.000	USD	24,65	3.793.509,26		1,33%	1,32%
HUBBELL	13.500	USD	328,93	4.019.875,07		1,41%	1,40%
INSPERITY INC	31.000	USD	117,22	3.289.566,83		1,16%	1,14%
INTEL	102.000	USD	50,25	4.639.931,20		1,63%	1,61%
INTL FLAVORS-FRAGR	28.500	USD	80,97	2.089.028,20		0,73%	0,73%
JPMORGAN CHASE	50.000	USD	170,10	7.699.271,26		2,71%	2,68%
LOWE	21.000	USD	222,55	4.230.797,09		1,49%	1,47%
MARSH	28.000	USD	189,47	4.802.570,95		1,69%	1,67%
MCCORMIC CO INC	33.500	USD	68,42	2.074.928,71		0,73%	0,72%
MERCK AND CO INC	61.000	USD	109,02	6.020.205,49		2,12%	2,09%
METLIFE	51.000	USD	66,13	3.053.120,90		1,07%	1,06%
MICROSOFT	75.000	USD	376,04	25.531.163,72		8,98%	8,88%
MORGAN STANLEY	56.000	USD	93,25	4.727.289,19		1,66%	1,64%
MSC INDL DIRECT-A	42.000	USD	101,26	3.850.015,84		1,35%	1,34%
NASDAQ INC	66.500	USD	58,14	3.500.031,68		1,23%	1,22%
NEXTERA ENERGY INC	66.000	USD	60,74	3.629.058,98		1,28%	1,26%
ORACLE	51.000	USD	105,43	4.867.541,76		1,71%	1,69%
OTS WORLDWIDE CORP	52.000	USD	89,47	4.211.686,96		1,48%	1,46%
PEPSICO	35.000	USD	169,84	5.381.251,98		1,89%	1,87%
PFIZER	120.000	USD	28,79	3.127.506,45		1,10%	1,09%
PNC	12.000	USD	154,85	1.682.161,77		0,59%	0,59%
PPG INDUSTRIES INC	26.500	USD	149,55	3.587.629,57		1,26%	1,25%

DPAM DBI-RDT B

Equities US

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
PROCTER	46.000	USD	146,54	6.102.240,53		2,15%	2,12%
RESMED INC	13.500	USD	172,02	2.102.267,69		0,74%	0,73%
SEMPRA ENERGY	58.000	USD	74,73	3.923.722,45		1,38%	1,36%
STARBUCKS CORP	40.000	USD	96,01	3.476.576,29		1,22%	1,21%
STRYKER	17.500	USD	299,46	4.744.081,84		1,67%	1,65%
TEXAS	30.500	USD	170,46	4.706.495,27		1,66%	1,64%
TJX COS INC	48.000	USD	93,81	4.076.295,66		1,43%	1,42%
TRACTOR SUPPLY	18.000	USD	215,03	3.503.860,95		1,23%	1,22%
UNITEDHEALTH	14.500	USD	526,47	6.910.618,75		2,43%	2,40%
UNITED PARCEL	18.000	USD	157,23	2.562.024,17		0,90%	0,89%
WASTE	29.000	USD	179,10	4.701.851,27		1,65%	1,64%
WYNDHAM HOTELS	48.000	USD	80,41	3.494.029,78		1,23%	1,22%
				260.169.148,62		91,52%	90,49%
<u>Total - Actions</u>				<u>284.277.128,52</u>		<u>100,00%</u>	<u>98,88%</u>
Total - Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				284.277.128,52		100,00%	98,88%
Total - portefeuille				284.277.128,52		100,00%	98,88%
Collatéral				0,00			0,00%
Dépôts et Liquidités							
Avoirs bancaires à vue							
Banque Degroof Petercam		EUR		4.143.148,73			1,44%
Banque Degroof Petercam interests		EUR		16.764,20			0,01%
Intérêts sur CC		USD		15,95			0,00%
Banque Degroof Petercam		GBP		0,07			0,00%
Total - Avoirs bancaires à vue				4.159.928,95			1,45%
Total - Dépôts et Liquidités				4.159.928,95			1,45%
Créances et dettes diverses				-926.398,57			-0,32%
Autres				0,00			0,00%
Actif Net Total				287.510.658,90			100,00%

3.5.RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par pays	% Portefeuille
ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE	91,52%
IRLANDE	5,96%
SUISSE	1,57%
GUERNSEY	0,95%
Total	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

3.6.RÉPARTITION ÉCONOMIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par secteur	% Portefeuille
PHARMACIE - COSMETIQUE	12,00%
IT & INTERNET	11,64%
TELECOMMUNICATIONS	8,09%
BANQUES	6,70%
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	6,30%
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	5,62%
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	5,56%
DISTRIBUTION	5,51%
COMPAGNIES D'ASSURANCE	4,89%
CONSTRUCTION MECANIQUE	4,76%
INFORMATIQUE - REPRODUCTION	4,27%
SOURCES D'ENERGIE	3,92%
SOINS & SERVICE DE SANTE	3,56%
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	2,62%
PRODUITS CHIMIQUES	2,49%
LOISIRS & TOURISME	2,45%
EQUIPEMENTS & SERVICES PROD. ENERGIE	1,65%
BIOTECHNOLOGIE	1,56%
AERONAUTIQUE & DEFENSE	1,48%
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	1,41%
INDUSTRIE D'EMBALLAGE	1,33%
VEHICULES ROUTIERS	1,29%
TRANSPORT & CIRCULATION	0,90%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

3.7.CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES ACTIFS EN EUR

	1er semestre	2e semestre	Total
Achats	29.788.894,47	33.095.048,94	62.883.943,41
Ventes	28.497.521,97	23.554.594,20	52.052.116,17
Total 1	58.286.416,44	56.649.643,14	114.936.059,58
Souscriptions	34.379.810,98	40.834.448,32	75.214.259,30
Remboursements	26.435.648,49	34.088.334,60	60.523.983,09
Total 2	60.815.459,47	74.922.782,92	135.738.242,39
Moyenne de référence de l'actif net total	264.516.660,71	280.445.944,22	272.546.765,27
Taux de rotation	-0,96%	-6,52%	-7,63%

Le taux de rotation montre en pourcentage la moyenne annuelle des transactions. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Banque Degroof Petercam S.A ayant son siège Rue de l'Industrie 44 - B-1040 Bruxelles qui assure le service financier.

3.8. EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES REMBOURSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Evolution du nombre d'actions en circulation									
Classe	31 décembre 2021			31 décembre 2022			31 décembre 2023		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
O (Dis)	0,00	0,00	0,00	29.791,00	300,00	29.491,00	92.407,25	11.107,43	110.790,82
R (Dis)	27.035,02	23.715,74	42.328,59	19.424,92	11.270,99	50.482,52	13.681,78	15.025,82	49.138,48
S (Dis)	38.046,00	13.687,04	74.055,51	34.821,22	20.105,90	88.770,84	22.048,74	16.153,35	94.666,24
T (Dis)	16.997,84	13.318,67	25.994,21	15.973,57	3.745,03	38.222,75	9.840,07	10.264,22	37.798,60
TOTAL			142.378,31			206.967,11			292.394,14

Montants payés et reçus par l'OPC							
EUR							
Classe	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023		
	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	
O (Dis)	0,00	0,00	3.156.803,71	31.827,00	9.790.052,00	1.161.673,52	
R (Dis)	35.313.469,79	30.935.782,52	27.445.874,90	15.974.771,05	18.757.508,30	20.687.740,89	
S (Dis)	55.027.635,08	20.481.200,62	53.605.833,67	30.474.397,30	32.903.253,24	24.205.948,92	
T (Dis)	22.688.367,68	17.796.750,11	23.066.455,99	5.351.297,44	13.763.445,76	14.468.619,76	
TOTAL	113.029.472,55	69.213.733,25	107.274.968,27	51.832.292,79	75.214.259,30	60.523.983,09	

Valeur nette d'inventaire						
EUR						
Classe	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
O (Dis)		0,00		102,26		112,33
R (Dis)		1.514,04		1.345,87		1.446,52
S (Dis)	225.222.191,61	1.635,27	252.837.497,90	1.457,73	287.510.658,90	1.565,96
T (Dis)		1.540,12		1.372,88		1.474,73
TOTAL	225.222.191,61		252.837.497,90		287.510.658,90	

A la date de publication du présent rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée sur les sites suivants: www.funds.dpaminvestments.com/funds.html et www.beama.be. Cette information est également disponible aux guichets du service financier.

3.9.PERFORMANCES

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

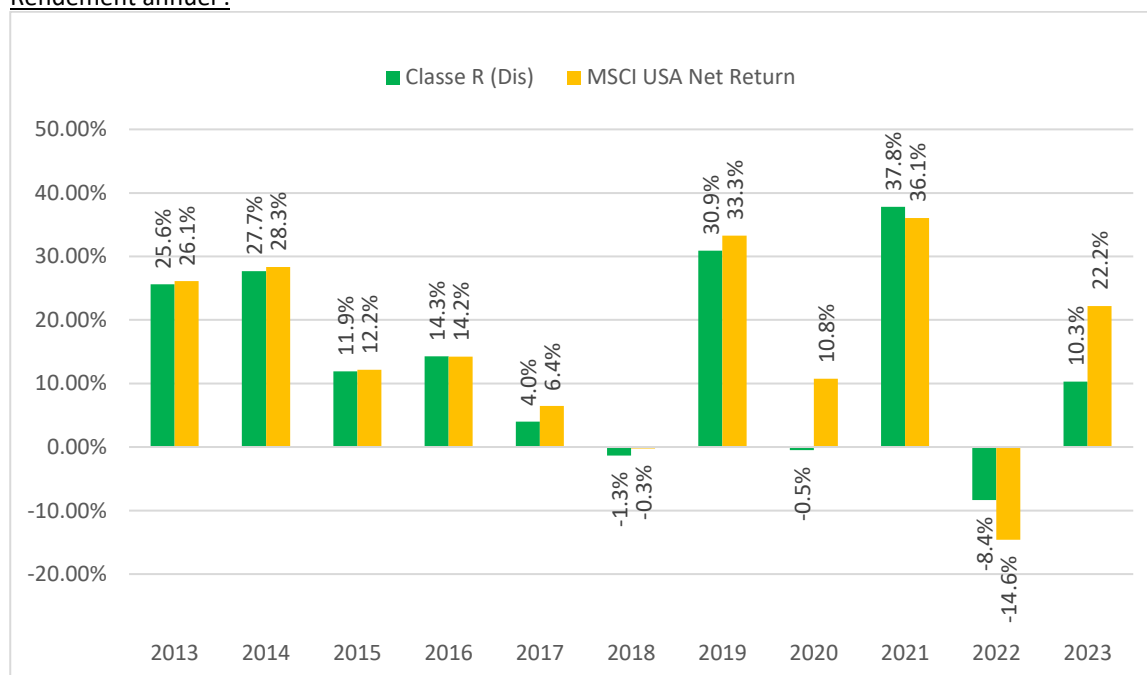
Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

Le calcul de performance des parts de capitalisation est calculé de manière similaire aux parts de distribution. Seules les performances (sous forme de diagrammes en bâtons) de la classe R sont affichées dans le présent rapport. Les performances des autres classes d'actions peuvent différer notamment en fonction des frais propres à chacune d'entre elles (frais de gestion, frais de couverture de change, taxe d'abonnement,...). Les informations relatives aux performances passées de toutes les classes d'actions sont publiées sur le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> . (onglet « Vue d'ensemble »).

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) au 31 décembre 2023:

Classe R (Dis)

Rendement annuel :



Il s'agit d'un compartiment géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé à titre de comparaison des performances.

Tableau des performances historiques du benchmark (rendements actuariels) :

Le compartiment utilise l'indice suivant comme benchmark : MSCI USA Net Return

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
MSCI USA Net Return	22,21 % (en EUR)	12,40 % (en EUR)	15,96 % (en EUR)	13,85 % (en EUR)	06/02/2006	9,75 % (en EUR)

Classe O (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe O (Dis)	11,25 % (en EUR)				29/06/2022	8,68 % (en EUR)

Classe R (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe R (Dis)	10,32 % (en EUR)	11,68 % (en EUR)	12,66 % (en EUR)	11,76 % (en EUR)	06/02/2006	8,54 % (en EUR)

Classe S (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe S (Dis)	11,24 % (en EUR)	12,53 % (en EUR)	13,42 % (en EUR)	12,75 % (en EUR)	10/03/2008	11,85 % (en EUR)

Classe T (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe T (Dis)	11,12 % (en EUR)	12,42 % (en EUR)	13,31 % (en EUR)		04/05/2018	11,03 % (en EUR)

3.10. FRAIS

Frais récurrents

Classe O (Dis) - BE6334317235 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,91%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,09%

Classe R (Dis) - BE0945859123 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,74%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,09%

Classe S (Dis) - BE0947859725 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,91%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,09%

Classe T (Dis) - BE6302721491 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,02%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,09%

Fee sharing

Au 31 décembre 2023, 22,71% de la rémunération due au gestionnaire a été rétrocédée à d'autres distributeurs, des tierces parties et Banque Degroof Petercam ou l'une de ses filiales. Les tierces parties sont des clients finaux soit des clients institutionnels non gérés avec convention de rétrocession, soit des clients institutionnels sous gestion discrétionnaire avec convention de gestion. La Banque Degroof Petercam ou l'une de ses filiales sont des distributeurs au même titre que les distributeurs externes.

3.11. NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

3.11.1. Dividendes bruts payés au titre de l'exercice

2005/2006	1,00	euro
2006/2007	6,40	euros
2007/2008	5,00	euros
2008/2009	3,20	euros
2009/2010	5,40	euros
2010/2011	16,00	euros
2011/2012	4,95	euros
2012/2013	11,52	euros
2013/2014	14,00	euros
2014/2015	35,00	euros
2015/2016	8,20	euros
2016/2017	Classe R (Dis)	67,70 euros
2016/2017	Classe S (Dis)	71,30 euros
2018	Classe R (Dis)	21,49 euros
2018	Classe S (Dis)	22,82 euros
2018	Classe T (Dis)	21,56 euros
2019	Classe R (Dis)	57,28 euros
2019	Classe S (Dis)	61,15 euros
2019	Classe T (Dis)	57,70 euros
2021	Classe R (Dis)	43,80 euros
2021	Classe S (Dis)	55,70 euros
2021	Classe T (Dis)	51,17 euros
2022	Classe R (Dis)	33,83 euros
2022	Classe S (Dis)	48,91 euros
2022	Classe T (Dis)	44,78 euros
2022	Classe O (Dis)	1,26 euros

3.11.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365, la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Non applicable.

3.11.3. Affectation des résultats

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de chacun des compartiments déterminera chaque année, sur proposition du Conseil d'Administration, la part du résultat qui peut être allouée aux actions de distribution pour leur compartiment conformément à la législation en vigueur.

La Société souhaite faire bénéficier ses actionnaires propriétaires d'actions de distribution et soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxé (RDT) établi par les articles 202 et 203 du code des impôts sur les revenus.

En conséquence, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires devra respecter en cette matière, pour chaque compartiment correspondant aux actions de distribution, le taux minimum prévu par l'article 203 § 2 du Code des impôts sur les revenus 1992 et à toute modification ultérieure du taux minimum de distribution des revenus prévu au § 2 de cet article. Ceci signifie que la Société et également chaque compartiment distribuera au moins 90 % des revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Le taux de 90 % pourrait faire l'objet

d'une adaptation ultérieure vers le haut ou vers le bas en fonction de nouvelles dispositions fiscales. Ce taux de distribution de 90 % s'applique par compartiment pour la partie du résultat imputable aux actions de distribution des différents compartiments.

3.11.4. Transparence en matière de durabilité

Caractéristiques environnementales ou sociales

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dénomination du produit:
DPAM DBI-RDT B EQUITIES US

Identifiant d'entité juridique:
549300L9UOG4TB2BR687

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●○ <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 (ci après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés considérées comme non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées exclues selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien

<https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>);

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés confrontées à des controverses ESG extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Périodique de référence	2022	2023
Caractéristiques E/S	97.57%	98.88%

Période de référence	2022	2023
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du Compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>).

De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) la question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les entreprises ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote et le rapport d'engagement sur le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html>.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens

<https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT	Information et communication	8.88	Etats-Unis
APPLE	Industrie manufacturière	8.00	Etats-Unis
JP MORGAN CHASE	Activités financières et d'assurance	2.68	Etats-Unis
BROADCOM INC	Industrie manufacturière	2.64	Etats-Unis
UNITEDHEALTH GROUP	Activités financières et d'assurance	2.40	Etats-Unis
PROCTER & GAMBLE	Industrie manufacturière	2.12	Etats-Unis
MERCK & CO	Industrie manufacturière	2.09	Etats-Unis
EATON CORP PUBLIC	Industrie manufacturière	1.97	Etats-Unis
PEPSICO	Industrie manufacturière	1.87	Etats-Unis
ABBVIE	Industrie manufacturière	1.85	Etats-Unis
APPLIED MATERIALS	Industrie manufacturière	1.84	Etats-Unis
AMERICAN EXPRESS	Activités financières et d'assurance	1.83	Etats-Unis
COMCAST CORP A	Information et communication	1.72	Etats-Unis
ORACLE CORP	Information et communication	1.69	Etats-Unis
MARSH & MCLENNAN COMPANIES, INC.	Activités financières et d'assurance	1.67	Etats-Unis



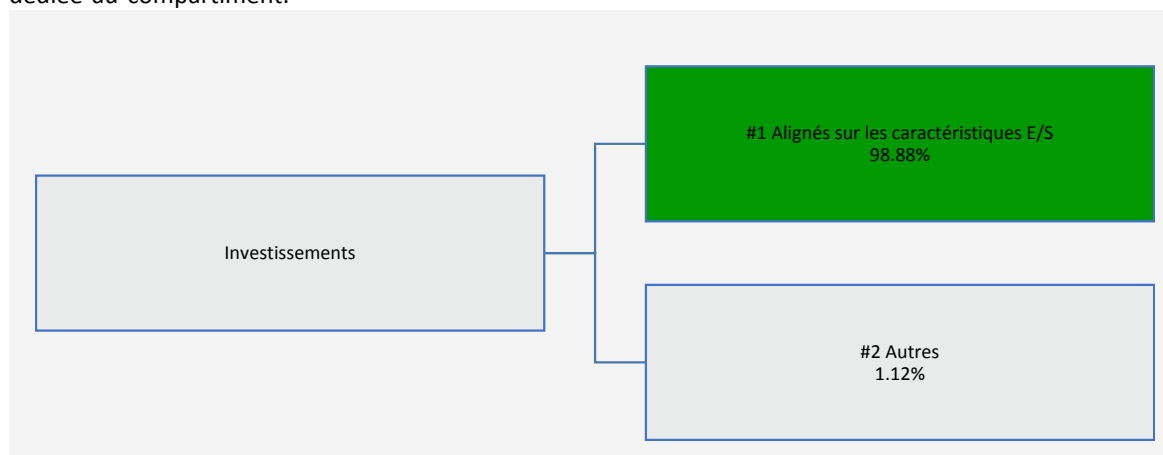
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 98.88% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	19.16
Information et communication	Édition	11.71
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	7.68
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	7.31
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	6.68
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	6.07
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	5.09
Industrie manufacturière	Industrie chimique	4.58
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	4.25
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	4.11
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.63
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	2.60
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	1.97
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1.87
Information et communication	Programmation et diffusion de programmes de radio et de télévision	1.72
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération	1.64
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	1.45
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1.34
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	1.32
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	Captage, traitement et distribution d'eau	1.25
Hébergement et restauration	Hébergement	1.22

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Hébergement et restauration	Restauration	1.21
Activités de services administratifs et de soutien	Activités liées à l'emploi	1.14
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0.89
Liquidités	Liquidités	1.12



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?¹**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

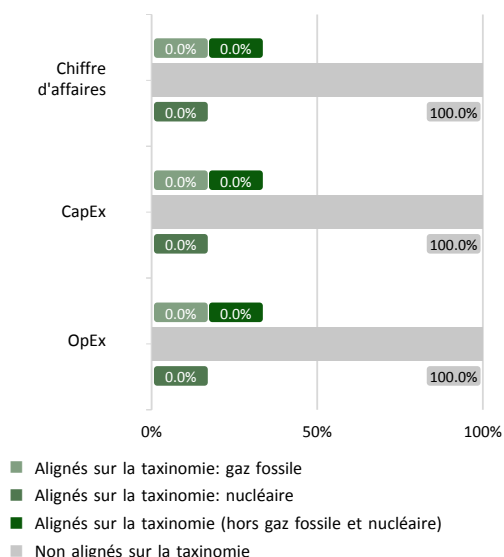
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

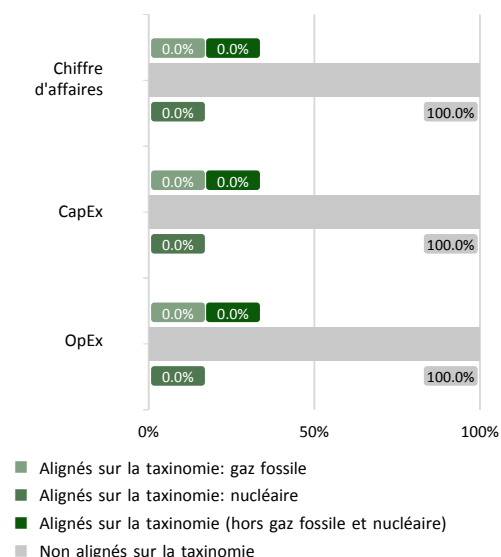
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Pas d'application

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 1.12 % de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

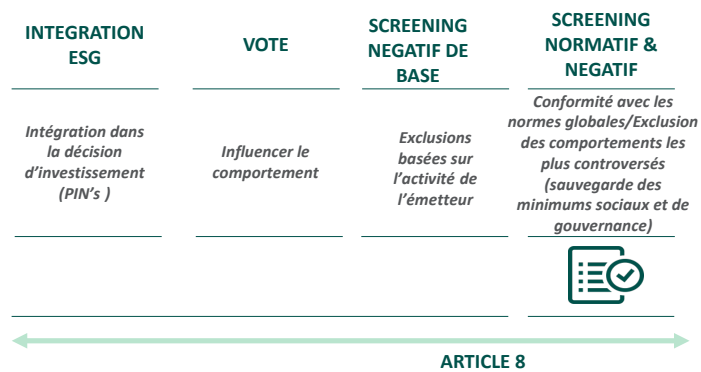
Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales ('Global Standards').

Ensuite, les sociétés répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des sociétés de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écartier les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

4. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DPAM DBI-RDT B EQUITIES EUROLAND

4.1. RAPPORT DE GESTION

4.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions

Période de souscription initiale : du 22 mai au 23 mai 2018

Prix de souscription initiale : 100 EUR.

4.1.2. Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

4.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Les placements de ce compartiment ont principalement comme objet les actions de sociétés ayant leur siège social dans un des états membres de l'Union Européenne qui utilisent l'euro comme monnaie nationale et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés. Sont assimilées les autres sociétés qui ont dans les pays précités une part significative de leurs actifs, activités, centres de profit ou centres de décision.

Plus précisément, au minimum deux tiers des placements du compartiment est investi dans des actions de sociétés ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leur activité dans un des Etats membres de l'Union Européenne qui utilisent l'Euro comme monnaie nationale et tout titre donnant accès au capital de ces sociétés.

Il s'agit d'un compartiment géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire du portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres. Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de ses actifs.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR 2019/2088.

4.1.4. Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme benchmark : MSCI EMU Net Return.

Cet indice est représentatif du marché des actions de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés (tels que définis par MSCI et principalement en fonction du pays d'incorporation et du pays de « primary listing » de ses titres) de la zone EMU.

Des informations supplémentaires sur cet indice et sa composition sont disponibles sur le site www.msci.com.

La performance de cet indice est calculée en réinvestissant les dividendes nets (Net Return).

La sélection et la pondération des actifs dans le portefeuille du compartiment peuvent différer significativement de la composition du benchmark.

Le benchmark n'est pas aligné avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Veuillez-vous en référer à la stratégie d'investissement reprise dans le prospectus pour une explication de la manière dont le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

MSCI Limited est inscrit au registre tenu par l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

La composition éventuelle et la valeur du benchmark sont reprises sur le site www.funds.dpaminvestments.com/funds.html.

4.1.5. Politique suivie pendant l'exercice

Malgré un premier trimestre difficile, le compartiment est parvenu à clôturer l'exercice 2023 en bénéficiant. Les secteurs cycliques ont été les principaux contributeurs aux rendements. Tous les secteurs ont contribué positivement à la performance, hormis celui des soins de santé, qui est resté à la traîne. Les technologies de l'information, la consommation discrétionnaire et les valeurs industrielles se sont particulièrement bien comportées.

Dans le premier de ces secteurs, cette évolution s'explique principalement par les bonnes performances des valeurs liées aux semi-conducteurs BESI, ASMI et SAP. Bien que les revenus tardent encore à se redresser, les activités d'emballage de pointe ont amélioré séquentiellement leurs prises de commandes vers la fin de l'année. BESI, en particulier, a vu son carnet de commandes s'étoffer pour les applications informatiques, hybrides et photoniques, augmentation partiellement compensée par une baisse de la demande pour les applications automobiles et industrielles.

Dans le secteur de la consommation discrétionnaire, Ferrari a continué d'afficher de bons résultats, se traduisant à la fois par une demande et une rentabilité solides, grâce à la robuste dynamique de son modèle. Stellantis, l'autre grand contributeur, a également enregistré de très nombreuses commandes l'année dernière. Dans le secteur industriel, Schneider, Kingspan et Safran ont été les principaux artisans des rendements positifs. Schneider a réussi à repositionner ses produits et services autour de trois mégatendances : i) l'électrification, ii) la numérisation et ii) l'automatisation, qui sont les principaux moteurs de la décarbonation. Kingspan a également bénéficié des tendances en matière de durabilité, tandis que le contexte géopolitique de l'an dernier a soutenu de meilleures ventes que prévu dans les domaines de la propulsion, de l'équipement et des intérieurs. Les indicateurs clés de performance du marché de l'après-vente commerciale ont également été particulièrement satisfaisants. Dans le secteur de la consommation de base, Beiersdorf a enregistré des rendements élevés suite à un redressement réussi en se concentrant sur ses catégories les plus intéressantes.

Les soins de santé ont joué en défaveur de la performance, avec pour principal point noir le déstockage dans le secteur du biotraitement suite à une demande liée à la production moindre que prévu de la part de certains clients, mais aussi un déstockage dont la durée et l'ampleur se sont avérées plus importantes que prévu.

Quelques positions ont évolué en 2023. Nous avons ouvert des positions dans Publicis, Adidas, Unicredit et AB Inbev. Nous apprécions l'exposition singulière de Publicis aux médias et à la technologie ainsi que son leadership américain dans la catégorie de l'expérience consommateur grâce à son impressionnante stratégie d'intégration des données. L'amélioration de la notoriété de la marque Adidas et les efforts déployés avec les détaillants ont permis d'améliorer les tendances, qui sont passées de négatives à positives au cours de l'année, ainsi que les ventes. Nous avons initié une position sur Unicredit en raison de la bonne dynamique de ses bénéfices et de sa rentabilité accrue. Nous avons fait de même pour AB Inbev, car nous pensons que l'entreprise a atteint un point d'inflexion avec des niveaux d'endettement plus faibles, de meilleures catégories et un potentiel d'amélioration de la génération de flux de trésorerie disponible grâce à l'augmentation des marges.

Ajouts notables en 2023 : xxx ASR, Getlink, Prysmian, Reply, DSM, EDP.

Désinvestissements notables en 2023 : Neste, Sampo, Adyen, Teleperformance, Infineon, CRH, UPM, Hera.

4.1.6. Politique future

Les indicateurs de croissance européens, bien qu'exemptés de signes de détérioration, restent modérés. La baisse globale des taux d'intérêt et des prix de l'énergie est perçue positivement. Malgré son impact disruptif sur divers segments du marché, le cycle de resserrement monétaire a également ouvert un plus large éventail d'opportunités de sélection de titres. Toutefois, l'importance des risques de refinancement persiste. Même si les taux sont en baisse

par rapport à leur plus haut, les entreprises de moindre qualité devraient être confrontées à un paysage financier plus difficile.

Nous continuons à privilégier la thèse d'un ralentissement économique en douceur. À mesure que l'agenda politique se réoriente vers le niveau local, nous prévoyons d'obtenir davantage d'informations sur le taux de croissance potentiel à moyen terme de la région. Les conversations avec les entreprises de tous les secteurs révèlent des stades avancés de déstockage, tandis que celles qui s'alignent sur les tendances structurelles se montrent optimistes pour leur avenir.

Dans ce contexte, le gestionnaire maintient une approche d'investissement impliquant un horizon de moyen à long terme. Nous priorisons les entreprises de la zone euro dont le modèle économique est solide, en évitant délibérément les domaines en cours de disruption.

4.1.7. Indicateur synthétique de risque

L'indicateur synthétique de risque et de rendement donne une indication du risque lié à l'investissement dans un compartiment. Il situe ce risque sur une échelle allant de un (risque le plus faible) à sept (risque le plus élevé).

Le profil de risque et de rendement pour le compartiment DPAM DBI-RDT B Equities Euroland : 4.

4.2.BILAN

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 1: Schéma du bilan			
TOTAL ACTIF NET		86.536.773,23	79.405.646,20
I.	Actifs immobilisés		
A.	Frais d'établissement et d'organisation		
B.	Immobilisations incorporelles		
C.	Immobilisations corporelles		
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	84.819.916,14	77.794.220,00
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	84.819.916,14	77.794.220,00
a.	Actions	84.819.916,14	77.794.220,00
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
III.	Créances et dettes à plus d'un an		
A.	Créances		
B.	Dettes		
IV.	Créances et dettes à un an au plus	-399.629,92	-252.066,21
A.	Créances	109.577,58	
a.	Montants à recevoir	109.577,58	
B.	Dettes	-509.207,50	-252.066,21
a.	Montants à payer (-)	-206.289,70	
e.	Autres (-)	-302.917,80	-252.066,21
V.	Dépôts et liquidités	2.116.487,01	1.863.492,41
A.	Avoirs bancaires à vue	2.116.487,01	1.863.492,41
B.	Avoirs bancaires à terme		
C.	Autres		
VI.	Comptes de régularisation		
A.	Charges à reporter		
B.	Produits acquis		
C.	Charges à imputer (-)		
D.	Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		86.536.773,23	79.405.646,20
A.	Capital	68.307.272,12	75.638.553,44
B.	Participations au résultat	-257.862,79	-33.179,93
C.	Résultat reporté	3.767.092,76	21.705.533,29
D.	Résultat de l'exercice	14.720.271,14	-17.905.260,60

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 2: Postes Hors Bilan			
I.	Sûretés réelles (+/-)		
A.	Collatéral (+/-)		
B.	Autres sûretés réelles		
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A.	Contrats d'option et warrants achetés		
B.	Contrats d'option et warrants vendus		
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A.	Contrats à terme achetés		
B.	Contrats à terme vendus		
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A.	Contrats de swap achetés		
B.	Contrats de swap vendus		
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A.	Contrats achetés		
B.	Contrats vendus		
VI.	Montants non appelés sur actions		
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX.	Instruments financiers prêtés		

4.3.COMPTE DE RÉSULTATS

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 3: Schéma du compte de résultats			
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	13.741.189,13	-18.789.502,38
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	13.741.189,13	-18.789.502,38
a.	Actions	13.741.189,13	-18.789.502,38
	Gain réalisé	5.198.275,14	1.881.099,10
	Perte réalisée	-3.592.417,43	-3.135.817,38
	Gain/Perte non-réalisé	12.135.331,42	-17.534.784,10
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H.	Positions et opérations de change		
II.	Produits et charges des placements	2.145.385,56	2.010.656,37
A.	Dividendes	2.274.470,60	2.268.064,93
B.	Intérêts (+/-)	93.018,40	12.415,24
b.	Dépôts et liquidités	93.018,40	12.415,24
	Intérêts d'emprunts (-)	-25.929,66	-13.911,25
	Contrats de swap (+/-)		
	Précomptes mobiliers (-)	-196.173,78	-255.912,55
	D'origine belge	-65.961,27	-108.603,00
	D'origine étrangère	-130.212,51	-147.309,55
F.	Autres produits provenant des placements		
III.	Autres produits		
Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison			
A.			
B.	Autres		
IV.	Coûts d'exploitation	-1.166.303,55	-1.126.414,59
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-140.119,69	-188.895,73
B.	Charges financières (-)		
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	-43.528,72	-29.639,78
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	-865.880,75	-837.774,83
a.	Gestion financière	-826.327,63	-800.457,95
	Classe R (Dis)	-246.322,85	-274.094,36
	Classe S (Dis)	-272.818,12	-281.956,84
	Classe T (Dis)	-307.186,66	-244.406,75
b.	Gestion administrative et comptable	-39.553,12	-37.316,88
E.	Frais administratifs (-)	-22.652,13	-19.189,94
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	-496,06	-158,03
G.	Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-833,55	-965,79
H.	Services et biens divers (-)	-10.677,70	-4.027,96
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J.	Taxes	-73.410,83	-44.267,68
	Classe R (Dis)	-18.120,86	-12.503,21
	Classe S (Dis)	-7.304,11	-3.466,24
	Classe T (Dis)	-47.985,86	-28.298,23
K.	Autres charges (-)	-8.704,12	-1.494,85
Produits et charges de l'exercice (du semestre)			
Sous-total II+III+IV		979.082,01	884.241,78
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	14.720.271,14	-17.905.260,60
VI.	Impôts sur le résultat		
VII.	Résultat de l'exercice	14.720.271,14	-17.905.260,60

DPAM DBI-RDT B
Equities Euroland

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 4: Affectation et prélèvements			
I.	Bénéfice (Pertes) à affecter	18.229.501,11	3.767.092,76
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de la période précédente	3.767.092,76	21.705.533,29
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	14.720.271,14	-17.905.260,60
c.	Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-257.862,79	-33.179,93
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-15.902.424,17	-3.767.092,76
IV.	(Distribution des dividendes)	-2.327.076,94	0,00

4.4. COMPOSITION DES ACTIFS

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs							
<u>Actions</u>							
Belgique							
AZELIS GROUP N.V.	28.000	EUR	22,18	621.040,00		0,73%	0,72%
KBC	39.500	EUR	58,72	2.319.440,00		2,73%	2,68%
UCB	8.000	EUR	78,90	631.200,00		0,74%	0,73%
				3.571.680,00		4,21%	4,13%
Suisse							
DSM-FIRMENICH AG	12.000	EUR	92,00	1.104.000,00		1,30%	1,28%
				1.104.000,00		1,30%	1,28%
Allemagne							
ADIDAS AG NA O.N.	15.500	EUR	184,16	2.854.480,00		3,37%	3,30%
ALLIANZ-NOM- BEIERSDORF	9.000	EUR	241,95	2.177.550,00		2,57%	2,52%
DEUTSCHE BOERSE	20.000	EUR	135,70	2.714.000,00		3,20%	3,14%
DEUTSCHE POST AG	6.500	EUR	186,50	1.212.250,00		1,43%	1,40%
HANNOVER RUECK SE	16.000	EUR	44,85	717.680,00		0,85%	0,83%
MERCK	3.000	EUR	216,30	648.900,00		0,77%	0,75%
SAP SE	7.410	EUR	144,10	1.067.781,00		1,26%	1,23%
	33.244	EUR	139,48	4.636.873,12		5,47%	5,36%
				16.029.514,12		18,90%	18,52%
Espagne							
AMADEUS IT GROUP SA	34.628	EUR	64,88	2.246.664,64		2,65%	2,60%
CELLNEX TELECOM	42.000	EUR	35,66	1.497.720,00		1,77%	1,73%
FLUIDRA SA	28.000	EUR	18,85	527.800,00		0,62%	0,61%
IBERDROLA SA	210.864	EUR	11,87	2.502.955,68		2,95%	2,89%
				6.775.140,32		7,99%	7,83%
France							
AIR LIQUIDE	25.000	EUR	176,12	4.403.000,00		5,19%	5,09%
ALTEN SA	2.327	EUR	134,60	313.214,20		0,37%	0,36%
BNP	61.000	EUR	62,59	3.817.990,00		4,50%	4,41%
ESSILOR LUX	9.400	EUR	181,60	1.707.040,00		2,01%	1,97%
GETLINK	55.000	EUR	16,57	911.075,00		1,07%	1,05%
L OREAL	6.785	EUR	450,65	3.057.660,25		3,60%	3,53%
LVMH MOET HENNESSY	3.749	EUR	733,60	2.750.266,40		3,24%	3,18%
PUBLICIS NEW	13.400	EUR	84,00	1.125.600,00		1,33%	1,30%
SCHNEIDER ELECTRIC	30.150	EUR	181,78	5.480.667,00		6,46%	6,33%
SODEXO	8.070	EUR	99,62	803.933,40		0,95%	0,93%
				24.370.446,25		28,73%	28,16%
Irlande							
KINGSPAN GROUP PLC	15.000	EUR	78,40	1.176.000,00		1,39%	1,36%
				1.176.000,00		1,39%	1,36%
Italie							
AMPLIFON SPA	52.000	EUR	31,34	1.629.680,00		1,92%	1,88%
BANCA GENERALI SPA	22.000	EUR	33,64	740.080,00		0,87%	0,86%
FINECOBANK SPA	82.000	EUR	13,59	1.113.970,00		1,31%	1,29%
INTERPUMP GROUP SPA	23.000	EUR	46,87	1.078.010,00		1,27%	1,25%
INTESA SANPAOLO	145.000	EUR	2,64	383.307,50		0,45%	0,44%
MEDIOBANCA	100.000	EUR	11,21	1.120.500,00		1,32%	1,29%
MONCLER SPA	29.800	EUR	55,70	1.659.860,00		1,96%	1,92%
PIRELLI C.S.P.A.	501.347	EUR	4,93	2.470.136,67		2,91%	2,85%

DPAM DBI-RDT B

Equities Euroland

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
PRYSMIAN SPA	27.000	EUR	41,17	1.111.590,00		1,31%	1,28%
				11.307.134,17		13,33%	13,07%
Pays-Bas							
ASM INTERNATIONAL	3.710	EUR	469,95	1.743.514,50		2,06%	2,01%
ASML HOLDING NV	7.855	EUR	681,70	5.354.753,50		6,31%	6,19%
ASR	12.000	EUR	42,70	512.400,00		0,60%	0,59%
BESI	13.300	EUR	136,45	1.814.785,00		2,14%	2,10%
FERRARI NV	5.200	EUR	305,20	1.587.040,00		1,87%	1,83%
FERROVIAL SE	43.000	EUR	33,02	1.419.860,00		1,67%	1,64%
IMCD N.V.	10.000	EUR	157,55	1.575.500,00		1,86%	1,82%
KPN NEW	560.000	EUR	3,12	1.746.080,00		2,06%	2,02%
STELLANTIS N.V.	99.012	EUR	21,15	2.094.103,80		2,47%	2,42%
				17.848.036,80		21,04%	20,62%
Portugal							
EDP-ENERGIAS-REG	579.136	EUR	4,55	2.637.964,48		3,11%	3,05%
				2.637.964,48		3,11%	3,05%
<u>Total - Actions</u>				<u>84.819.916,14</u>		<u>100,00%</u>	<u>98,02%</u>
Total - Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				84.819.916,14		100,00%	98,02%
Total - portefeuille				84.819.916,14		100,00%	98,02%
Collatéral				0,00			0,00%
Dépôts et Liquidités							
Avoirs bancaires à vue							
Banque Degroof Petercam interests		EUR		6.285,64			0,01%
Banque Degroof Petercam		EUR		2.110.201,37			2,44%
Total - Avoirs bancaires à vue				2.116.487,01			2,45%
Total - Dépôts et Liquidités				2.116.487,01			2,45%
Créances et dettes diverses				-399.629,92			-0,46%
Autres				0,00			0,00%
Actif Net Total				86.536.773,23			100,00%

4.5.RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par pays	% Portefeuille
FRANCE	28,73%
PAYS-BAS	21,04%
ALLEMAGNE	18,90%
ITALIE	13,33%
ESPAGNE	7,99%
BELGIQUE	4,21%
PORTUGAL	3,11%
IRLANDE	1,39%
SUISSE	1,30%
Total	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

4.6.RÉPARTITION ÉCONOMIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par secteur	% Portefeuille
PHARMACIE - COSMETIQUE	12,75%
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	10,51%
BANQUES	9,88%
TEXTILE & HABILLEMENT	8,56%
IT & INTERNET	8,48%
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	6,67%
MATERIEL ELECTRIQUE - ELECTRONIQUE	6,46%
SOURCES D'ENERGIE	6,06%
PRODUITS CHIMIQUES	5,92%
TELECOMMUNICATIONS	5,13%
COMPAGNIES D'ASSURANCE	3,94%
PNEUS & CAOUTCHOUC	2,91%
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	2,47%
TRANSPORT & CIRCULATION	1,92%
CONSTRUCTION MECANIQUE	1,89%
VEHICULES ROUTIERS	1,87%
SERVICES DIVERS	1,86%
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1,39%
DIFFUSION & EDITION	1,33%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

4.7.CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES ACTIFS EN EUR

	1er semestre	2e semestre	Total
Achats	13.173.864,55	18.955.932,48	32.129.797,03
Ventes	10.845.851,38	27.999.438,64	38.845.290,02
Total 1	24.019.715,93	46.955.371,12	70.975.087,05
Souscriptions	7.695.066,25	13.189.632,39	20.884.698,64
Remboursements	5.966.084,42	22.507.758,33	28.473.842,75
Total 2	13.661.150,67	35.697.390,72	49.358.541,39
Moyenne de référence de l'actif net total	89.336.822,97	86.606.603,81	87.960.493,31
Taux de rotation	11,59%	13,00%	24,58%

Le taux de rotation montre en pourcentage la moyenne annuelle des transactions. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Banque Degroof Petercam S.A ayant son siège Rue de l'Industrie 44 - B-1040 Bruxelles qui assure le service financier.

4.8. EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES REMBOURSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Evolution du nombre d'actions en circulation									
Classe	31 décembre 2021			31 décembre 2022			31 décembre 2023		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
R (Dis)	79.845,70	83.383,86	140.845,12	35.792,18	34.666,48	141.970,82	7.809,29	24.968,42	124.811,69
S (Dis)	93.170,26	52.586,20	281.861,81	90.347,71	72.677,76	299.531,76	80.986,90	138.804,15	241.714,51
T (Dis)	170.328,47	71.216,80	220.923,02	117.289,23	48.763,19	289.449,05	83.440,32	64.138,54	308.750,83
TOTAL			643.629,94			730.951,63			675.277,03

Montants payés et reçus par l'OPC							
EUR							
Classe	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023		
	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	
R (Dis)	9.483.656,84	9.989.126,83	4.273.784,04	3.793.003,74	926.081,61	2.961.263,73	
S (Dis)	11.906.359,78	7.016.660,61	10.439.247,84	7.753.876,37	9.850.711,06	17.636.768,81	
T (Dis)	21.896.354,54	9.137.716,99	13.791.534,60	5.508.158,16	10.107.905,97	7.875.810,21	
TOTAL	43.286.371,16	26.143.504,43	28.504.566,48	17.055.038,27	20.884.698,64	28.473.842,75	

Valeur nette d'inventaire						
EUR						
Classe	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
R (Dis)		133,79		106,11		124,31
S (Dis)	88.091.051,12	137,98	79.405.646,20	109,45	86.536.773,23	129,37
T (Dis)		137,40		109,03		128,75
TOTAL	88.091.051,12		79.405.646,20		86.536.773,23	

A la date de publication du présent rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée sur les sites suivants: www.funds.dpaminvestments.com/funds.html et www.beama.be. Cette information est également disponible aux guichets du service financier.

4.9.PERFORMANCES

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

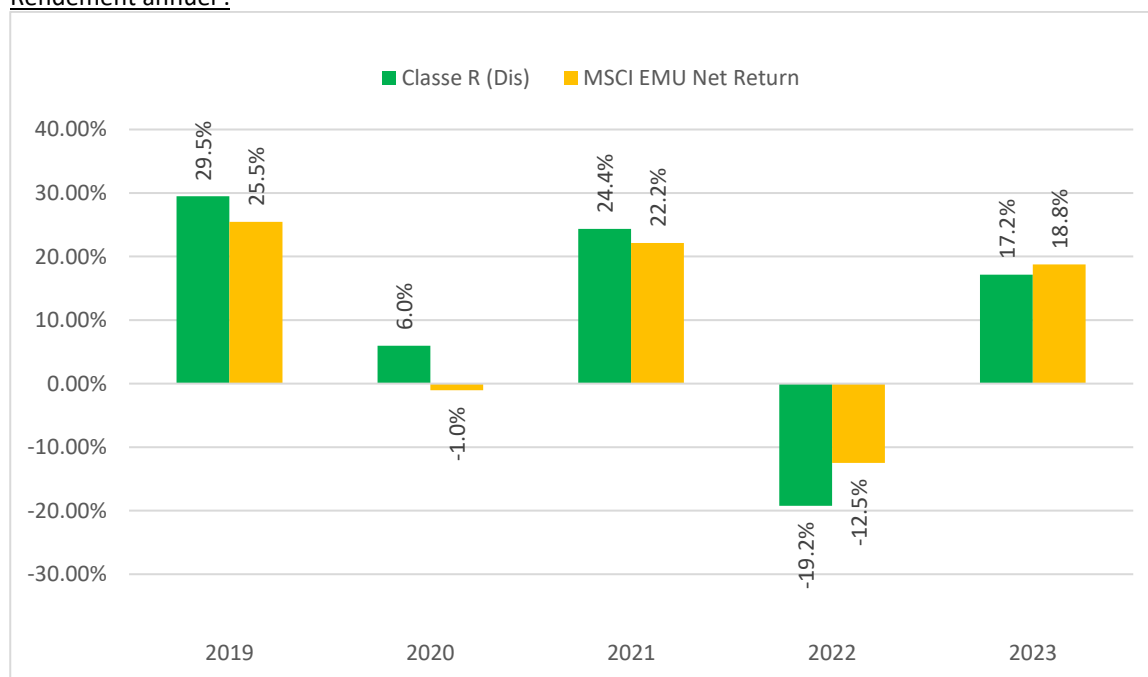
Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

Le calcul de performance des parts de capitalisation est calculé de manière similaire aux parts de distribution. Seules les performances (sous forme de diagrammes en bâtons) de la classe R sont affichées dans le présent rapport. Les performances des autres classes d'actions peuvent différer notamment en fonction des frais propres à chacune d'entre elles (frais de gestion, frais de couverture de change, taxe d'abonnement,...). Les informations relatives aux performances passées de toutes les classes d'actions sont publiées sur le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (onglet « Vue d'ensemble »).

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) au 31 décembre 2023:

Classe R (Dis)

Rendement annuel :



Il s'agit d'un compartiment géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé à titre de comparaison des performances.

Tableau des performances historiques du benchmark (rendements actuariels) :

Le compartiment utilise l'indice suivant comme benchmark : MSCI EMU Net Return

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
MSCI EMU Net Return	18,78 % (en EUR)	8,30 % (en EUR)	9,54 % (en EUR)		24/05/2018	5,35 % (en EUR)

Classe R (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe R (Dis)	17,15 % (en EUR)	5,58 % (en EUR)	10,06 % (en EUR)		24/05/2018	5,86 % (en EUR)

Classe S (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe S (Dis)	18,20 % (en EUR)	6,50 % (en EUR)	11,00 % (en EUR)		23/05/2018	6,77 % (en EUR)

Classe T (Dis)Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe T (Dis)	18,09 % (en EUR)	6,39 % (en EUR)	10,89 % (en EUR)		23/05/2018	6,66 % (en EUR)

4.10. FRAIS

Frais récurrents

Classe O (Dis) - BE6334315213 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,07%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,19%

Classe R (Dis) - BE6304243197 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,86%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,19%

Classe S (Dis) - BE6304244203 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,97%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,19%

Classe T (Dis) - BE6304245218 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,07%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,19%

Fee sharing

Au 31 décembre 2023, 20,80% de la rémunération due au gestionnaire a été rétrocédée à d'autres distributeurs, des tierces parties et Banque Degroof Petercam ou l'une de ses filiales. Les tierces parties sont des clients finaux soit des clients institutionnels non gérés avec convention de rétrocession, soit des clients institutionnels sous gestion discrétionnaire avec convention de gestion. La Banque Degroof Petercam ou l'une de ses filiales sont des distributeurs au même titre que les distributeurs externes.

4.11. NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

4.11.1. Dividendes bruts payés au titre de l'exercice

2019	Classe R (Dis)	6,54	euros
2019	Classe S (Dis)	6,63	euros
2019	Classe T (Dis)	6,62	euros
2021	Classe R (Dis)	2,19	euros
2021	Classe S (Dis)	3,29	euros
2021	Classe T (Dis)	3,13	euros

4.11.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365, la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Non applicable.

4.11.3. Affectation des résultats

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de chacun des compartiments déterminera chaque année, sur proposition du Conseil d'Administration, la part du résultat qui peut être allouée aux actions de distribution pour leur compartiment conformément à la législation en vigueur.

La Société souhaite faire bénéficier ses actionnaires propriétaires d'actions de distribution et soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxé (RDT) établi par les articles 202 et 203 du code des impôts sur les revenus.

En conséquence, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires devra respecter en cette matière, pour chaque compartiment correspondant aux actions de distribution, le taux minimum prévu par l'article 203 § 2 du Code des impôts sur les revenus 1992 et à toute modification ultérieure du taux minimum de distribution des revenus prévu au § 2 de cet article. Ceci signifie que la Société et également chaque compartiment distribuera au moins 90 % des revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Le taux de 90 % pourrait faire l'objet d'une adaptation ultérieure vers le haut ou vers le bas en fonction de nouvelles dispositions fiscales. Ce taux de distribution de 90 % s'applique par compartiment pour la partie du résultat imputable aux actions de distribution des différents compartiments.

4.11.4. Transparence en matière de durabilité

Caractéristiques environnementales ou sociales

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement

Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
DPAM DBI-RDT B EQUITIES EUROLAND

Identifiant d'entité juridique:
549300ORJXII7U7BMK90

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●○ <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 (ci après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés considérées comme non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées exclues selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien

<https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>);

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés confrontées à des controverses ESG extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Périodique de référence	2022	2023
Caractéristiques E/S	97.97%	98.02%

Période de référence	2022	2023
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>).

De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) la question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les entreprises ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote et le rapport d'engagement sur le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html>.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens

<https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcf-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	6.33	France
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	6.19	Pays-Bas
SAP AG	Information et communication	5.36	Allemagne
AIR LIQUIDE (PORT)	Industrie manufacturière	5.09	France
BNP PARIBAS	Activités financières et d'assurance	4.41	France
L'OREAL SA	Industrie manufacturière	3.53	France
ADIDAS NOM	Industrie manufacturière	3.30	Allemagne
LVMH	Industrie manufacturière	3.18	France
BEIERSDORF	Industrie manufacturière	3.14	Allemagne
EDP ENERGIAS DE PORTUGAL	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3.05	Portugal
IBERDROLA SA	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2.89	Espagne
PIRELLI & C S.P.A.	Industrie manufacturière	2.85	Italie
KBC GROEP	Activités financières et d'assurance	2.68	Belgique
AMADEUS IT GROUP SA	Information et communication	2.60	Espagne
ALLIANZ (NOM)	Activités financières et d'assurance	2.52	Allemagne



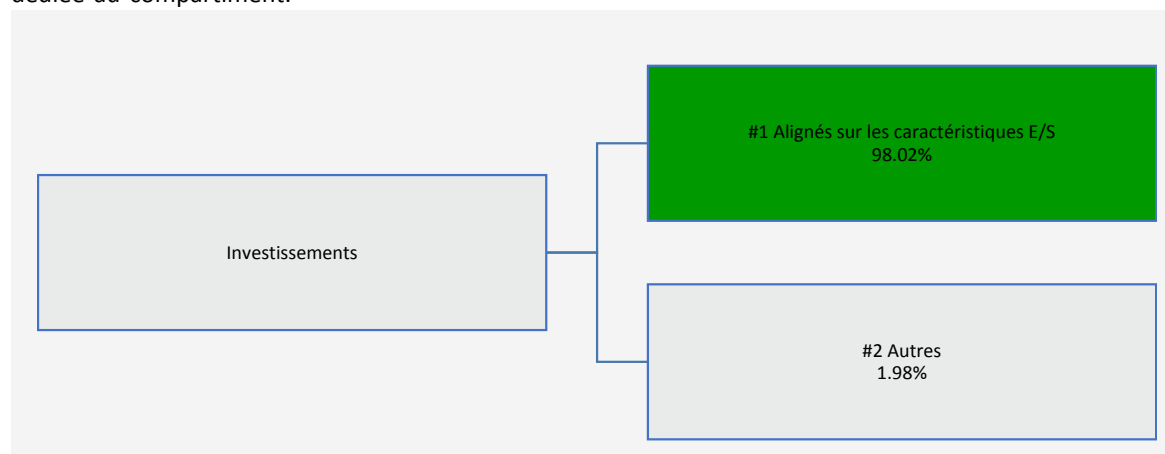
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 98.02 % de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Industrie chimique	11.76
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	10.12
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	7.62
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	6.19
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	5.94
Information et communication	Édition	5.36
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	5.36
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	5.10
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	4.42
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	4.25
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	3.86
Information et communication	Télécommunications	3.75
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	3.30
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	3.24
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2.85
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	2.60
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	2.58
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2.26
Construction	Génie civil	1.64
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	1.36
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	1.30
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	1.05
Hébergement et restauration	Restauration	0.93
Transports et entreposage	Activités de poste et de courrier	0.83
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0.36

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Liquidités	Liquidités	1.98



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

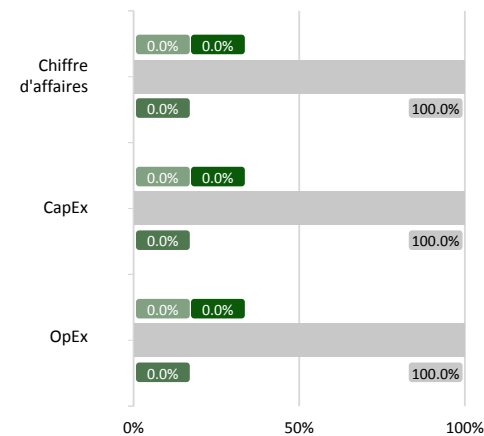
Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
 -du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
 -des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
 -des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

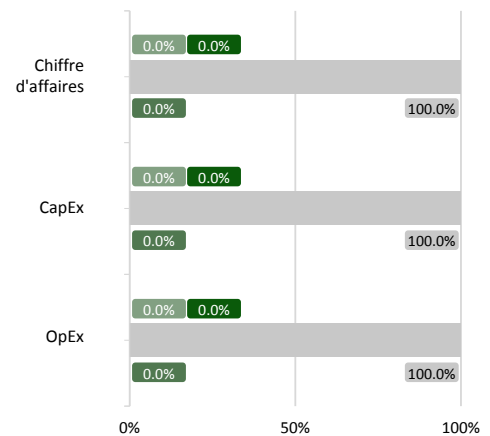
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



■ Alignés sur la taxinomie: gaz fossile
 ■ Alignés sur la taxinomie: nucléaire
 ■ Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
 ■ Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



■ Alignés sur la taxinomie: gaz fossile
 ■ Alignés sur la taxinomie: nucléaire
 ■ Alignés sur la taxinomie (hors gaz fossile et nucléaire)
 ■ Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Pas d'application

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pas d'application



- **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Pas d'application



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 1.98% de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

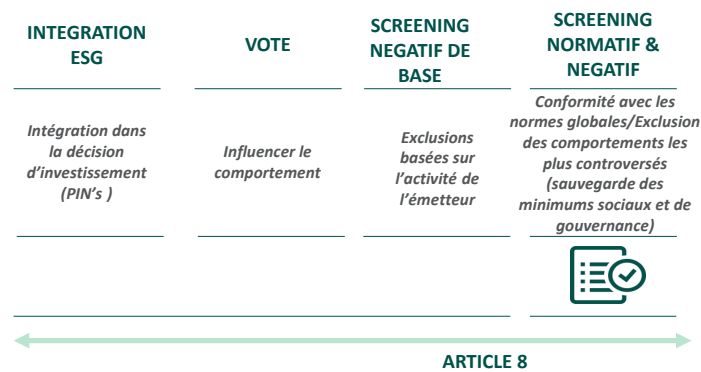
Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales ('Global Standards').

Ensuite, les sociétés répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des sociétés de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écartier les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

5. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT DPAM DBI-RDT B EQUITIES WORLD

5.1. RAPPORT DE GESTION

5.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des actions

Période de souscription initiale : du 22 mai au 23 mai 2018

Prix de souscription initiale : 100 EUR.

5.1.2. Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

5.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif de ce compartiment est d'offrir aux investisseurs une exposition aux actions et / ou valeurs mobilières assimilables aux actions émises par des sociétés sans limitation géographique ainsi que tout titre donnant accès au capital de ces sociétés.

Il s'agit d'un compartiment géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire du portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark.

Le compartiment peut détenir des liquidités à titre accessoire ou temporaire sous forme de comptes courants, dépôts ou titres.

Le compartiment investit dans des organismes de placement collectif ouverts pour un maximum de 10% de son actif.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR 2019/2088.

5.1.4. Indice et benchmark

Le compartiment utilise l'indice suivant comme benchmark : MSCI AC World Net Return.

Cet indice est représentatif du marché des actions de grandes et moyennes capitalisations boursières de 23 pays développés et des 26 pays émergents (tels que définis par MSCI et principalement en fonction du pays d'incorporation et du pays de « primary listing » de ses titres) autour du monde.

La performance de cet indice est calculée en réinvestissant les dividendes nets (Net Return).

Le benchmark est utilisé à titre de comparaison des performances.

La sélection et la pondération des actifs dans le portefeuille du compartiment peuvent différer significativement de la composition du benchmark.

Le benchmark n'est pas aligné avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Veuillez-vous en référer à la stratégie d'investissement reprise dans le prospectus pour une explication de la manière dont le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales.

La composition éventuelle et la valeur du benchmark sont reprises sur le site www.funds.dpaminvestments.com/funds.html.

MSCI Limited est inscrit au registre tenu par l'ESMA (European Securities and Markets Authority).

5.1.5. Politique suivie pendant l'exercice

Fin décembre 2023, la valeur nette d'inventaire de DPAM DBI-RDT B Equities World (part S) s'élevait à 90,13 euros, soit une augmentation de 23,08 % depuis le début de l'année.

En quittant 2022, nous étions convaincus que la réinitialisation de la valorisation de 2022 avait fait son temps. Nous estimions que notre portefeuille était correctement valorisé compte tenu de la situation des taux d'intérêt et des hausses à venir. À partir de ce niveau, nous étions d'avis que la croissance des bénéficiaires serait le moteur de la performance du cours des actions à l'avenir.

Cependant, les premières semaines de l'année ont été marquées par des taux d'intérêt plus bas qui ont poussé à la hausse les actions à forte croissance. Certaines entreprises ont vu leur valorisation dépasser leurs fondamentaux. Nous avons vendu ServiceNow, Align Technologies et réduit des sociétés comme Intuit, Ansys ou Autodesk. D'autre part, les valeurs défensives, assez onéreuses au cours du second semestre 2022, ont retrouvé des valorisations relativement attrayantes. Nous avons profité de l'occasion pour prendre une participation dans Nestlé.

Au cours du premier semestre 2023, nous avons également réduit notre exposition aux entreprises plus cycliques comme Transunion ou Infineon ainsi qu'aux valeurs industrielles comme Trane Technologies et Kingspan tout en augmentant les titres plus défensifs, le contexte macro-économique et géopolitique demeurant incertain et tendu.

D'un point de vue sectoriel, deux avancées technologiques ont dominé l'actualité. L'IA générative a fait une entrée remarquée à la fin de l'année dernière avec les débuts de ChatGPT, s'intégrant rapidement à bon nombre de nos vies professionnelles. Plus tard, le GLP-1, médicament initialement développé pour la gestion du diabète, a donné des résultats cliniques impressionnants en démontrant une perte de poids significative et une amélioration des comorbidités telles que les maladies cardiaques et l'apnée du sommeil. Ces innovations ne sont pas seulement des jalons pour l'humanité ; elles ont également généré des centaines de milliards de valeur boursière pour les investisseurs. Parmi les grands vainqueurs : Nvidia, AMD (que nous avons détenu de manière opportuniste en 2023 de mars à août), Microsoft, Alphabet, Novo Nordisk et plus globalement la majorité de nos acteurs des logiciels et des semi-conducteurs.

Au cours de l'été, certains signes d'un pic des taux d'intérêt sont apparus. Nous avons acquis des positions dans des entreprises de très grande qualité et à forte croissance, comme Idexx Laboratories, MSCI et Synopsys. En octobre, de plus en plus convaincus par rapport à ce changement d'environnement, nous avons saisi quelques opportunités. Nous avons investi dans ServiceNow et renforcé les pairs de Microsoft, Adobe, Salesforce, ASM International, S&P Global, L'Oréal et Intuitive Surgical, dont les valorisations étaient attrayantes dans ce contexte.

L'exposition à la chaîne de valeur du développement et de la production biopharmaceutique reste une composante importante du fonds. Ces entreprises ont amplement bénéficié de la production de vaccins anti-covid et des financements à faible taux d'intérêt accordés aux acteurs de la biotechnologie. Mais ce cycle est terminé. Avec une forte baisse de la production de vaccins anti-covid, une diminution du financement des biotechnologies et un marché chinois compliqué, le secteur est en train de se recalibrer. Bien que les performances aient été inférieures à celles de cette année, nous commençons à observer une stabilisation des commandes, mais la visibilité reste faible. Nous faisons confiance aux importantes barrières à l'entrée de ces entreprises, aux flux de revenus récurrents et au besoin d'innovation dans l'industrie pharmaceutique, ce qui devrait permettre une croissance renouvelée. Cependant, nous avons réduit tactiquement notre exposition en attendant plus de visibilité. Nous avons également vendu Agilent en raison de sa forte exposition à la Chine.

Jusqu'à la fin du mois d'octobre, la performance a surtout été alimentée par la croissance des bénéficiaires. Comme on pouvait s'y attendre, la valorisation a joué un rôle moins important au cours de cette période. Cependant, depuis novembre, il est devenu très clair que les taux d'intérêt atteignaient leur plafond à mesure que l'inflation ralentissait et que les banques centrales devenaient plus accommodantes. Les valorisations ont donc augmenté. Au cours des

deux derniers mois, la croissance des bénéfiques et l'augmentation des valorisations ont toutes deux contribué à la performance, les titres à forte croissance faisant meilleure figure.

Tout au long de l'année, nous visons à améliorer notre portefeuille en achetant des entreprises de très haute qualité à des valorisations raisonnables. Ainsi, nous avons également pris des positions sur Amazon, Lonza, Epiroc, IDEX Corp, Moody's, Atlas Copco, SAP, Linde, Automatic Data Processing et Booking en plus des noms mentionnés ci-dessus. Nous avons vendu Catelect, CME Group, UMG, Autodesk, Ansys, Kerry, Teleperformance et Paypal.

5.1.6. Politique future

DPAM DBI-RDT B Equities World poursuivra sa stratégie d'investissement dans de grandes capitalisations de haute qualité et présentant de solides références ESG. Ces entreprises sont positionnées de façon à bénéficier d'une variété de tendances de croissance à long terme, y compris les soins de santé personnalisés et abordables, la transformation numérique, l'efficacité énergétique, les véhicules électriques, la consommation responsable, la montée de la classe moyenne et l'inclusion financière. Notre philosophie d'investissement est fondée sur la conviction qu'une croissance durable et rentable est le moteur du cours des actions sur le long terme. Notre approche qualitative se distingue par un processus ESG rigoureux et une diversification du portefeuille. Elle se traduit par un portefeuille résilient qui vise à afficher de bonnes performances dans divers environnements économiques.

5.1.7. Indicateur synthétique de risque

L'indicateur synthétique de risque et de rendement donne une indication du risque lié à l'investissement dans un compartiment. Il situe ce risque sur une échelle allant de un (risque le plus faible) à sept (risque le plus élevé).

Le profil de risque et de rendement pour le compartiment DPAM DBI-RDT B Equities World : 4.

5.2.BILAN

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 1: Schéma du bilan			
TOTAL ACTIF NET		95.081.658,47	63.729.025,10
I.	Actifs immobilisés		
A.	Frais d'établissement et d'organisation		
B.	Immobilisations incorporelles		
C.	Immobilisations corporelles		
II.	Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	94.295.089,10	62.433.889,07
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	94.295.089,10	62.433.889,07
a.	Actions	94.295.089,10	62.433.889,07
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
III.	Créances et dettes à plus d'un an		
A.	Créances		
B.	Dettes		
IV.	Créances et dettes à un an au plus	-146.931,41	-184.540,94
A.	Créances	216.280,04	33.857,58
a.	Montants à recevoir	187.128,42	
d.	Autres	29.151,62	33.857,58
B.	Dettes	-363.211,45	-218.398,52
a.	Montants à payer (-)	-37.231,51	
e.	Autres (-)	-325.979,94	-218.398,52
V.	Dépôts et liquidités	933.500,78	1.479.676,97
A.	Avoirs bancaires à vue	933.500,78	1.479.676,97
B.	Avoirs bancaires à terme		
C.	Autres		
VI.	Comptes de régularisation		
A.	Charges à reporter		
B.	Produits acquis		
C.	Charges à imputer (-)		
D.	Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		95.081.658,47	63.729.025,10
A.	Capital	94.389.604,63	79.076.378,51
B.	Participations au résultat	-273.309,84	-600.937,25
C.	Résultat reporté	-15.347.353,41	4.673.120,60
D.	Résultat de l'exercice	16.312.717,09	-19.419.536,76

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 2: Postes Hors Bilan			
I.	Sûretés réelles (+/-)		
A.	Collatéral (+/-)		
B.	Autres sûretés réelles		
II.	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A.	Contrats d'option et warrants achetés		
B.	Contrats d'option et warrants vendus		
III.	Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A.	Contrats à terme achetés		
B.	Contrats à terme vendus		
IV.	Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A.	Contrats de swap achetés		
B.	Contrats de swap vendus		
V.	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A.	Contrats achetés		
B.	Contrats vendus		
VI.	Montants non appelés sur actions		
VII.	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII.	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX.	Instruments financiers prêtés		

5.3.COMPTE DE RÉSULTATS

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 3: Schéma du compte de résultats			
I.	Réductions de valeur, moins-values et plus-values	16.771.096,29	-18.970.453,54
A.	Obligations et autres titres de créance		
B.	Instruments du marché monétaire		
C.	Actions et autres valeurs assimilables à des actions	16.771.972,16	-18.969.483,39
a.	Actions	16.771.972,16	-18.969.483,39
	Gain réalisé	5.751.419,23	3.073.387,79
	Perte réalisée	-8.292.195,00	-8.559.453,69
	Gain/Perte non-réalisé	19.312.747,93	-13.483.417,49
D.	Autres valeurs mobilières		
E.	OPC à nombre variable de parts		
F.	Instruments financiers dérivés		
G.	Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H.	Positions et opérations de change	-875,87	-970,15
b.	Autres positions et opérations de change	-875,87	-970,15
iv.	Autres	-875,87	-970,15
	Gain /Perte réalisée	-875,87	-970,15
II.	Produits et charges des placements	747.586,81	504.453,60
A.	Dividendes	852.373,11	581.514,60
B.	Intérêts (+/-)	72.639,94	10.041,38
b.	Dépôts et liquidités	72.639,94	10.041,38
	Intérêts d'emprunts (-)	-32.939,37	-11.617,02
	Contrats de swap (+/-)		
	Précomptes mobiliers (-)	-144.486,87	-75.485,36
	D'origine étrangère	-144.486,87	-75.485,36
F.	Autres produits provenant des placements		
III.	Autres produits		
A.	Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B.	Autres		
IV.	Coûts d'exploitation	-1.205.966,01	-953.536,82
A.	Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-201.906,53	-181.157,14
B.	Charges financières (-)		
C.	Rémunération due au dépositaire (-)	-37.475,17	-22.519,82
D.	Rémunération due au gestionnaire (-)	-853.606,91	-678.431,30
a.	Gestion financière	-815.407,78	-648.821,66
	Classe R (Dis)	-272.627,31	-244.855,45
	Classe S (Dis)	-208.315,32	-145.377,83
	Classe T (Dis)	-334.465,15	-258.588,38
b.	Gestion administrative et comptable	-38.199,13	-29.609,64
E.	Frais administratifs (-)	-17.276,30	-22.161,37
F.	Frais d'établissement et d'organisation (-)	-450,33	-134,16
G.	Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-974,43	-908,94
H.	Services et biens divers (-)	-5.696,84	-4.556,93
I.	Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J.	Taxes	-81.051,17	-40.458,95
	Classe R (Dis)	-16.612,63	-8.910,44
	Classe S (Dis)	-5.780,21	-1.365,45
	Classe T (Dis)	-58.658,33	-30.183,06
K.	Autres charges (-)	-7.528,33	-3.208,21
Produits et charges de l'exercice (du semestre)			
Sous-total II+III+IV		-458.379,20	-449.083,22
V.	Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	16.312.717,09	-19.419.536,76
VI.	Impôts sur le résultat		
VII.	Résultat de l'exercice	16.312.717,09	-19.419.536,76

DPAM DBI-RDT B
Equities World

		31 décembre 2023 EUR	31 décembre 2022 EUR
Section 4: Affectation et prélèvements			
I.	Bénéfice (Pertes) à affecter	692.053,84	-15.347.353,41
a.	Bénéfice reporté (Perte reportée) de la période précédente	-15.347.353,41	4.673.120,60
b.	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	16.312.717,09	-19.419.536,76
c.	Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	-273.309,84	-600.937,25
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III.	(Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-692.053,84	15.347.353,41
IV.	(Distribution des dividendes)	0,00	0,00

5.4. COMPOSITION DES ACTIFS

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs							
<u>Actions</u>							
Suisse							
LONZA-NOM- NEW	2.550	CHF	353,70	970.135,53		1,03%	1,02%
NESTLE NOM	27.600	CHF	97,51	2.894.778,96		3,07%	3,04%
ROCHE HOLDING -GE-	5.100	CHF	244,50	1.341.239,11		1,42%	1,41%
SIKA AG	4.700	CHF	273,70	1.383.661,40		1,47%	1,46%
				6.589.815,00		6,99%	6,93%
Allemagne							
SAP SE	7.300	EUR	139,48	1.018.204,00		1,08%	1,07%
				1.018.204,00		1,08%	1,07%
Danemark							
NOVO NORDISK B	20.700	DKK	698,10	1.938.503,33		2,06%	2,04%
				1.938.503,33		2,06%	2,04%
Espagne							
CELLNEX TELECOM	32.000	EUR	35,66	1.141.120,00		1,21%	1,20%
				1.141.120,00		1,21%	1,20%
France							
L OREAL	5.300	EUR	450,65	2.388.445,00		2,53%	2,51%
LVMH MOET HENNESSY	2.750	EUR	733,60	2.017.400,00		2,14%	2,12%
				4.405.845,00		4,67%	4,63%
Indonésie							
PT BANK CENTRAL ASIA	1.600.000	IDR	9.400,00	884.274,34		0,94%	0,93%
				884.274,34		0,94%	0,93%
Irlande							
ACCENTURE PLC CL A	6.100	USD	350,91	1.937.764,00		2,05%	2,04%
KINGSPAN GROUP PLC	21.200	EUR	78,40	1.662.080,00		1,76%	1,75%
LINDE PLC NPV -NEW-	4.500	USD	410,71	1.673.104,60		1,77%	1,76%
TRANE TECHNOLOGIES	7.315	USD	243,90	1.615.107,50		1,71%	1,70%
				6.888.056,10		7,30%	7,24%
Inde							
H D F C BANK SP ADR	27.500	USD	67,11	1.670.687,55		1,77%	1,76%
				1.670.687,55		1,77%	1,76%
Pays-Bas							
ASM INTERNATIONAL	4.166	EUR	469,95	1.957.811,70		2,08%	2,06%
ASML HOLDING NV	2.800	EUR	681,70	1.908.760,00		2,02%	2,01%
				3.866.571,70		4,10%	4,07%
Suède							
ATLAS COPCO A	119.500	SEK	173,55	1.862.944,08		1,98%	1,96%
EPIROC AB A	86.000	SEK	202,20	1.562.021,11		1,66%	1,64%
				3.424.965,19		3,63%	3,60%

DPAM DBI-RDT B

Equities World

Dénomination	Quantité au 31 décembre 2023	Devise	Cours en devise	Evaluation EUR	% détenu par l'OPC	% porte- feuille	% actif net
Taiwan							
TAIWAN-ADR-	20.970	USD	104,00	1.974.272,39		2,09%	2,08%
				1.974.272,39		2,09%	2,08%
États-Unis d'Amérique							
ABBOTT LABORATORIES	10.500	USD	110,07	1.046.245,42		1,11%	1,10%
ADOBE INC	3.600	USD	596,60	1.944.290,05		2,06%	2,04%
ALPHABET INC -A-	36.700	USD	139,69	4.640.947,81		4,92%	4,88%
AMAZON.COM INC -A-	14.500	USD	151,94	1.994.414,52		2,12%	2,10%
AUTOMATIC DATA	4.400	USD	232,97	927.957,27		0,98%	0,98%
BOOKING HLDG	450	USD	3.547,22	1.445.026,93		1,53%	1,52%
BOSTON SCIENTIFIC	38.000	USD	57,81	1.988.666,09		2,11%	2,09%
DANAHER CORP	9.300	USD	231,34	1.947.641,33		2,07%	2,05%
EDWARDS LIFESCIENCES	23.000	USD	76,25	1.587.606,93		1,68%	1,67%
ESTEE LAUDER CIE	5.800	USD	146,25	767.890,28		0,81%	0,81%
IDEX CORP	7.200	USD	217,11	1.415.101,62		1,50%	1,49%
IDEXX LABS	4.150	USD	555,05	2.085.237,41		2,21%	2,19%
INTUIT	1.800	USD	625,03	1.018.471,01		1,08%	1,07%
INTUITIVE SURGICAL	5.600	USD	337,36	1.710.239,44		1,81%	1,80%
IQVIA HOLDINGS INC	5.000	USD	231,38	1.047.300,05		1,11%	1,10%
MARSH	11.100	USD	189,47	1.903.876,34		2,02%	2,00%
MASTERCARD-A	9.800	USD	426,51	3.783.821,12		4,01%	3,98%
MICROSOFT	19.736	USD	376,04	6.718.440,63		7,12%	7,07%
MOODY	5.150	USD	390,56	1.820.833,75		1,93%	1,92%
MSCI	3.900	USD	565,65	1.997.044,31		2,12%	2,10%
NIKE INC -B-	15.200	USD	108,57	1.493.924,77		1,58%	1,57%
NVIDIA CORP	5.500	USD	495,22	2.465.676,91		2,61%	2,59%
PROCTER	20.600	USD	146,54	2.732.742,50		2,90%	2,87%
SALESFORCE INC	9.092	USD	263,14	2.165.816,21		2,30%	2,28%
SERVICENOW INC	1.900	USD	706,49	1.215.164,08		1,29%	1,28%
SP GLOBAL	6.127	USD	440,52	2.443.367,62		2,59%	2,57%
STRYKER	8.800	USD	299,46	2.385.595,44		2,53%	2,51%
SYNOPSIS	3.550	USD	514,91	1.654.759,88		1,75%	1,74%
UNITEDHEALTH	4.500	USD	526,47	2.144.674,78		2,27%	2,26%
				60.492.774,50		64,15%	63,62%
<u>Total - Actions</u>				<u>94.295.089,10</u>		<u>100,00%</u>	<u>99,17%</u>
Total - Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs				94.295.089,10		100,00%	99,17%
Total - portefeuille				94.295.089,10		100,00%	99,17%
Collatéral				0,00			0,00%
Dépôts et Liquidités							
Avoirs bancaires à vue							
Banque Degroof Petercam interests		EUR		3.770,44			0,00%
Banque Degroof Petercam		EUR		929.730,34			0,98%
Total - Avoirs bancaires à vue				933.500,78			0,98%
Total - Dépôts et Liquidités				933.500,78			0,98%
Créances et dettes diverses				-146.931,41			-0,15%
Autres				0,00			0,00%
Actif Net Total				95.081.658,47			100,00%

5.5.RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par pays	% Portefeuille
ÉTATS-UNIS D'AMERIQUE	64,16%
IRLANDE	7,30%
SUISSE	6,99%
FRANCE	4,67%
PAYS-BAS	4,10%
SUEDE	3,63%
TAÏWAN	2,09%
DANEMARK	2,06%
INDE	1,77%
ESPAGNE	1,21%
ALLEMAGNE	1,08%
INDONESIE	0,94%
Total	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

5.6.RÉPARTITION ÉCONOMIQUE DU PORTEFEUILLE-TITRES

Par secteur	% Portefeuille
IT & INTERNET	22,60%
PHARMACIE - COSMETIQUE	17,18%
CONSTRUCTION MECANIQUE	8,91%
COMPOSANTS & INSTRUMENTS ELECTRONIQUES	8,81%
BANQUES	6,72%
SERVICES FINANCIERS - HOLDINGS	5,58%
BIENS DE CONSOMMATION DIVERS	4,95%
TEXTILE & HABILLEMENT	3,72%
MATERIAUX DE CONSTRUCTION	3,54%
ALIMENTATION & PRODUITS D'ENTRETIEN	3,07%
DIFFUSION & EDITION	2,59%
PRODUITS CHIMIQUES	2,50%
SOINS & SERVICE DE SANTE	2,27%
BIOTECHNOLOGIE	2,21%
PHOTO & OPTIQUE	2,12%
COMPAGNIES D'ASSURANCE	2,02%
TELECOMMUNICATIONS	1,21%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'entité en charge de la gestion administrative et comptable. Elles ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

5.7.CHANGEMENT DANS LA COMPOSITION DES ACTIFS EN EUR

	1er semestre	2e semestre	Total
Achats	35.451.982,90	32.749.184,22	68.201.167,12
Ventes	20.264.331,04	32.847.608,21	53.111.939,25
Total 1	55.716.313,94	65.596.792,43	121.313.106,37
Souscriptions	18.216.016,01	13.109.338,70	31.325.354,71
Remboursements	3.084.670,89	13.200.767,54	16.285.438,43
Total 2	21.300.686,90	26.310.106,24	47.610.793,14
Moyenne de référence de l'actif net total	77.125.635,65	92.337.292,53	84.793.977,75
Taux de rotation	44,62%	42,55%	86,92%

Le taux de rotation montre en pourcentage la moyenne annuelle des transactions. Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès de Banque Degroof Petercam S.A ayant son siège Rue de l'Industrie 44 - B-1040 Bruxelles qui assure le service financier.

5.8. EVOLUTION DES SOUSCRIPTIONS, DES REMBOURSEMENTS ET DE LA VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Evolution du nombre d'actions en circulation									
Classe	31 décembre 2021			31 décembre 2022			31 décembre 2023		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
R (Dis)	89.946,62	47.063,72	144.619,60	95.373,10	31.850,27	208.142,43	27.924,76	22.960,89	213.106,30
S (Dis)	94.914,08	29.994,78	179.062,21	85.230,32	49.534,68	214.757,85	191.316,99	93.081,13	312.993,71
T (Dis)	216.887,89	69.261,37	279.295,83	202.085,51	26.183,14	455.198,20	159.491,95	74.983,33	539.706,82
TOTAL			602.977,64			878.098,48			1.065.806,83

Montants payés et reçus par l'OPC							
EUR							
Classe	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023		
	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	Souscrites	Remboursées	
R (Dis)	9.684.989,38	4.711.904,24	8.077.471,64	2.721.724,29	2.259.096,82	1.869.549,53	
S (Dis)	10.516.270,87	3.498.666,50	7.405.713,84	3.790.014,53	15.823.706,82	8.086.829,20	
T (Dis)	23.697.525,47	7.505.504,17	17.960.858,10	2.220.707,71	13.242.551,07	6.329.059,70	
TOTAL	43.898.785,72	15.716.074,91	33.444.043,58	8.732.446,53	31.325.354,71	16.285.438,43	

Valeur nette d'inventaire						
EUR						
Classe	31 décembre 2021		31 décembre 2022		31 décembre 2023	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
R (Dis)		112,72		71,09		86,72
S (Dis)	69.433.647,78	116,24	63.729.025,10	73,23	95.081.658,47	90,12
T (Dis)		115,71		72,95		89,67
TOTAL	69.433.647,78		63.729.025,10		95.081.658,47	

A la date de publication du présent rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée sur les sites suivants: www.funds.dpaminvestments.com/funds.html et www.beama.be. Cette information est également disponible aux guichets du service financier.

5.9.PERFORMANCES

Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

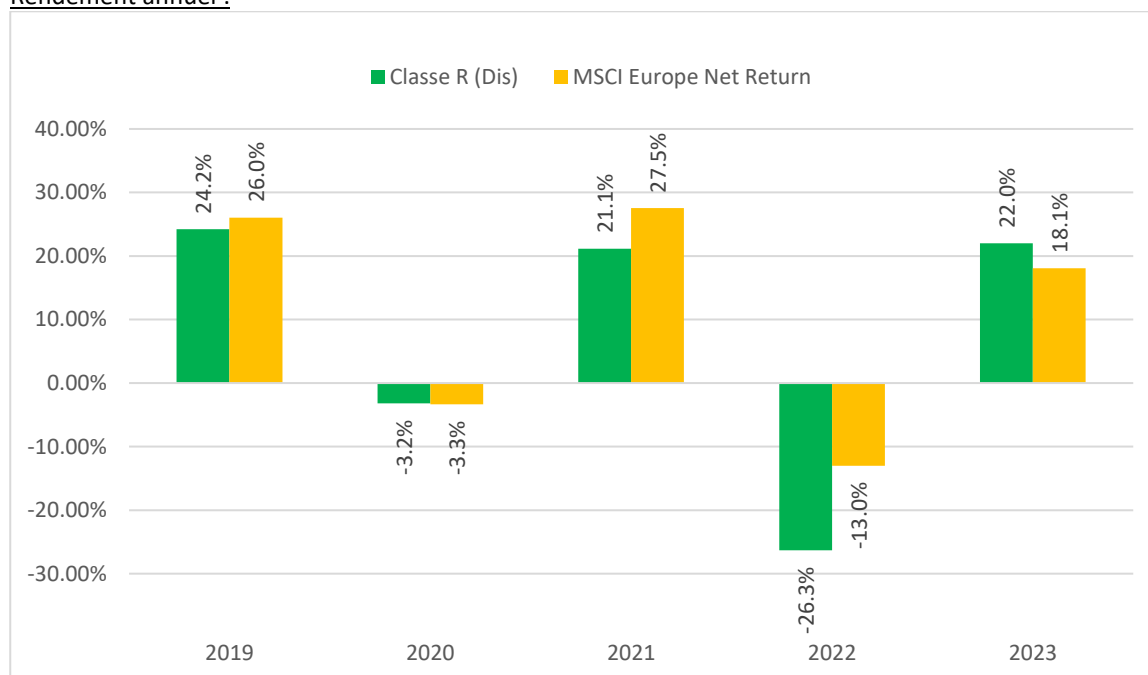
Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

Le calcul de performance des parts de capitalisation est calculé de manière similaire aux parts de distribution. Seules les performances (sous forme de diagrammes en bâtons) de la classe R sont affichées dans le présent rapport. Les performances des autres classes d'actions peuvent différer notamment en fonction des frais propres à chacune d'entre elles (frais de gestion, frais de couverture de change, taxe d'abonnement,..). Les informations relatives aux performances passées de toutes les classes d'actions sont publiées sur le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html> (onglet « Vue d'ensemble »).

Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR) au 31 décembre 2023:

Classe R (Dis)

Rendement annuel :



Il s'agit d'un compartiment géré activement, ce qui signifie que le gestionnaire de portefeuille n'a pas pour objectif de reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé à titre de comparaison des performances.

Tableau des performances historiques du benchmark (rendements actuariels) :

Le compartiment utilise l'indice suivant comme benchmark : MSCI AC World Net Return

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
MSCI AC World Net Return	18,07 % (en EUR)	9,84 % (en EUR)	10,06 % (en EUR)		24/05/2018	6,41 % (en EUR)

Classe R (Dis)

Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe R (Dis)	21,99 % (en EUR)	2,88 % (en EUR)	5,55 % (en EUR)		24/05/2018	2,51 % (en EUR)

Classe S (Dis)

Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe S (Dis)	23,06 % (en EUR)	3,77 % (en EUR)	6,44 % (en EUR)		24/05/2018	3,39 % (en EUR)

Classe T (Dis)

Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

	Rendements moyens cumulés sur				Depuis le	
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Année	Valeur
Classe T (Dis)	22,92 % (en EUR)	3,66 % (en EUR)	6,33 % (en EUR)		24/05/2018	3,27 % (en EUR)

5.10. FRAIS

Frais récurrents

Classe O (Dis) - BE6334316229 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,05%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,38%

Classe R (Dis) - BE6304246224 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,82%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,38%

Classe S (Dis) - BE6304247230 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,95%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,38%

Classe T (Dis) - BE6304248246 :

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du compartiment, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du compartiment. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,05%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le compartiment. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,38%

Fee sharing

Au 31 décembre 2023, 18,19% de la rémunération due au gestionnaire a été rétrocédée à d'autres distributeurs, des tierces parties et Banque Degroof Petercam ou l'une de ses filiales. Les tierces parties sont des clients finaux soit des clients institutionnels non gérés avec convention de rétrocession, soit des clients institutionnels sous gestion discrétionnaire avec convention de gestion. La Banque Degroof Petercam ou l'une de ses filiales sont des distributeurs au même titre que les distributeurs externes.

5.11. NOTES AUX ETATS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.11.1. Dividendes bruts payés au titre de l'exercice

2019	Classe R (Dis)	9,93	euros
2019	Classe S (Dis)	10,07	euros
2019	Classe T (Dis)	10,05	euros
2021	Classe R (Dis)	14,23	euros
2021	Classe S (Dis)	15,53	euros
2021	Classe T (Dis)	15,33	euros

5.11.2. Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement EU 2015/2365, la Sicav doit informer les investisseurs de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et le rapport semestriel.

Le portefeuille ne contient pas d'avoirs prêtés à la date du présent rapport.

5.11.3. Affectation des résultats

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires de chacun des compartiments déterminera chaque année, sur proposition du Conseil d'Administration, la part du résultat qui peut être allouée aux actions de distribution pour leur compartiment conformément à la législation en vigueur.

La Société souhaite faire bénéficier ses actionnaires propriétaires d'actions de distribution et soumis à l'impôt des sociétés en Belgique du régime des revenus définitivement taxé (RDT) établi par les articles 202 et 203 du code des impôts sur les revenus.

En conséquence, l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires devra respecter en cette matière, pour chaque compartiment correspondant aux actions de distribution, le taux minimum prévu par l'article 203 § 2 du Code des impôts sur les revenus 1992 et à toute modification ultérieure du taux minimum de distribution des revenus prévu au § 2 de cet article. Ceci signifie que la Société et également chaque compartiment distribuera au moins 90 % des revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Le taux de 90 % pourrait faire l'objet d'une adaptation ultérieure vers le haut ou vers le bas en fonction de nouvelles dispositions fiscales. Ce taux de distribution de 90 % s'applique par compartiment pour la partie du résultat imputable aux actions de distribution des différents compartiments.

5.11.4. Transparence en matière de durabilité

Transparence en matière de durabilité

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement

Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Dénomination du produit:
DPAM DBI-RDT B EQUITIES WORLD

Identifiant d'entité juridique:
5493002EY9QNN7RDD184

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● <input type="checkbox"/> Oui	●○ <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___% <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Pendant la Période de Référence allant du 01/01/2023 au 31/12/2023 (ci après « Période de Référence »), le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales à travers une méthodologie rigoureuse visant :

- à défendre les droits fondamentaux (droits humains, droit du travail, prévention de la corruption et protection de l'environnement).
- à ne pas financer les activités et comportements controversés qui pourraient affecter la réputation à long terme des investissements.
- à promouvoir les meilleurs pratiques en matière environnementale, sociale et gouvernance (ESG).

Les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Compartiment n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a réalisé les indicateurs de durabilité suivants :

- a) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés considérées comme non-conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;

b) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés impliquées dans les activités controversées exclues selon les définitions et seuils stipulés par la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien

<https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>);

c) Le Compartiment n'a pas été exposé à des sociétés confrontées à des controverses ESG extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales.

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

Périodique de référence	2022	2023
Caractéristiques E/S	97.97%	99.17%

Période de référence	2022	2023
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition	Pas d'exposition
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition	Pas d'exposition

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Pas d'application

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pas d'application

● *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Pas d'application

● *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Pas d'application

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les

Pendant la Période de Référence, le Compartiment a pris en considération toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (ci-après « PIN ») énumérées dans le tableau 1 de l'annexe I du Règlement Délégué (UE) 2022/1288.

plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement de DPAM de réduire l'impact négatif des investissements du Compartiment en évitant les activités ou les comportements qui peuvent nuire de manière significative à la croissance durable et inclusive.

Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement dès sa création.

Concrètement, les PIN ont été intégrées dans les différentes étapes de construction du compartiment en amont via les exclusions et l'univers éligible en résultant (i), et à travers le processus d'investissement via les analyses fondamentales, la surveillance des controverses et le dialogue continu avec les sociétés investies (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) elles ont été analysées et surveillées au niveau des émetteurs investis, en ce qui concerne particulièrement les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique, notamment par le biais de recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD). Ainsi les indicateurs liés aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau ont été intégrés à l'analyse des 5 entreprises les plus contributrices à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) comprend un filtre sur la protection de l'environnement. Les sociétés non conformes aux normes globales pour des violations importantes de la protection de l'environnement liées à la pollution (émissions), à l'eau, aux déchets et à la biodiversité, sont ainsi exclues en amont du portefeuille.

c) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>). L'exclusion des entreprises impliquées dans la production du charbon thermique par exemple, permet une meilleure garantie de la prise en compte d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) le filtre de conformité aux normes mondiales (Global Standards) est articulé autour des droits de l'homme, des droits du travail et de la prévention de la corruption. Ainsi les entreprises en violation des principes du Pacte Mondial et des Lignes de conduite de l'OCDE pour les entreprises multinationales sont de facto exclues de l'univers de l'investissement.

b) le filtre d'exclusion des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'activités controversées de DPAM (Controversial Activities Policy) (accessible via le lien <https://www.dpaminvestments.com/documents/controversial-activity-policy-enBE>).

De cette manière, les entreprises impliquées dans les armements controversés sont directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, le client et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) la question de la diversité des genres du conseil d'administration est prise en compte essentiellement dans la responsabilité actionnariale, en votant contre ou en engageant un dialogue avec les entreprises ne répondant pas à un minimum de 30% de diversité des genres au sein de leur conseil d'administration. Les résultats des dialogues engagés et du vote sur la Période de Référence sont disponibles dans le rapport de vote et le rapport d'engagement sur le site <https://www.funds.dpaminvestments.com/funds.html>.

L'approche et les processus de DPAM sont décrits plus amplement dans sa politique d'investissements durables et responsables (Sustainable and Responsible Investments Policy) et dans le rapport TCFD disponibles via les liens

<https://www.dpaminvestments.com/documents/sustainable-and-responsible-investments-policies-enBE> et <https://www.dpaminvestments.com/documents/tcfd-report-enBE>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT	Information et communication	7.07	Etats-Unis
ALPHABET A	Information et communication	4.88	Etats-Unis
MASTERCARD INCORPORATED CLASS A	Activités de services administratifs et de soutien	3.98	Etats-Unis
NESTLE (NOM)	Industrie manufacturière	3.04	Suisse
PROCTER & GAMBLE	Industrie manufacturière	2.87	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Industrie manufacturière	2.59	Etats-Unis
S&P GLOBAL INC	Activités de services administratifs et de soutien	2.57	Etats-Unis
L'OREAL SA	Industrie manufacturière	2.51	France
STRYKER CORPORATION	Industrie manufacturière	2.51	Etats-Unis
SALESFORCE.COM, INC.	Information et communication	2.28	Etats-Unis
UNITEDHEALTH GROUP	Activités financières et d'assurance	2.26	Etats-Unis
IDEXX LABORATORIES INC	Industrie manufacturière	2.19	Etats-Unis
LVMH	Industrie manufacturière	2.12	France
MSCI INC	Information et communication	2.10	Etats-Unis
AMAZON COM	Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	2.10	Etats-Unis



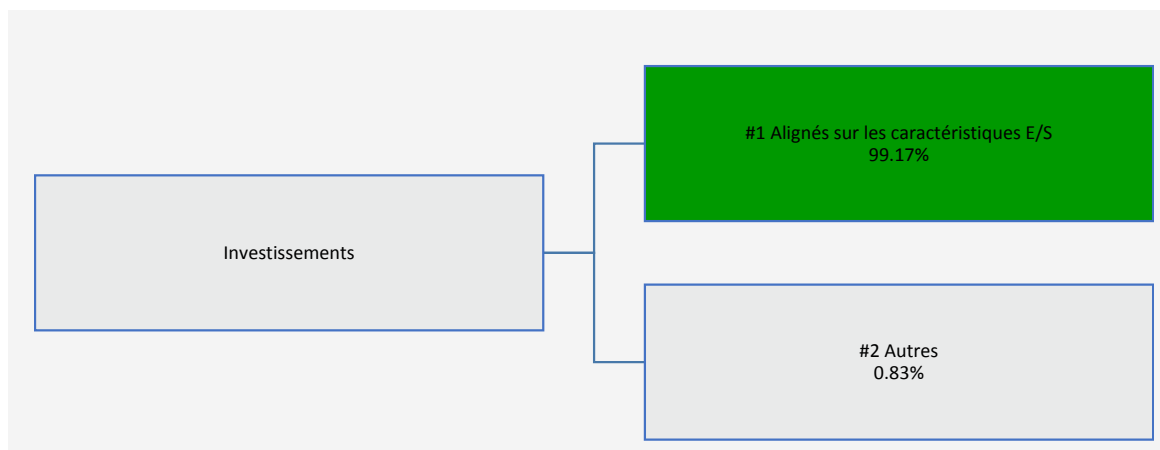
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Par l'application de la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le Compartiment a investi 99.17% de ses actifs dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales dont il fait la promotion (dans le tableau désigné par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

En cas où l'allocation des actifs prévue dans le prospectus n'a pas été respectée à un moment donné au cours de la Période de Référence, ceci sera mentionné dans la partie spécifique du rapport annuel dédiée au compartiment.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Information et communication	Édition	16.55
Industrie manufacturière	Industrie chimique	9.41
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	8.85
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8.73
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	8.46
Information et communication	Services d'information	7.96
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	7.08
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	6.66
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	3.04
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	2.69
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	2.26
Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	2.12
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2.10
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2.09
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	2.04
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2.00
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	1.75

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	1.57
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	1.52
Information et communication	Télécommunications	1.20
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Recherche-développement scientifique	1.10
Liquidités	Liquidités	0.83



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie **nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

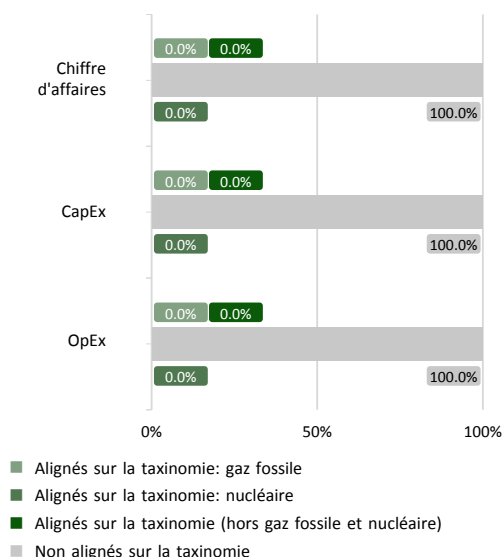
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la Taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

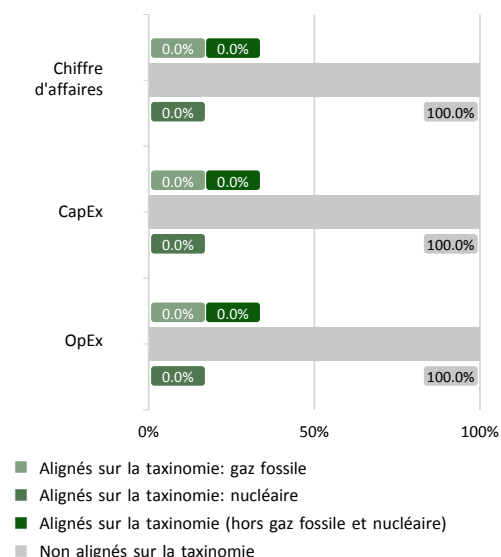
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Pas d'application

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Pas d'application



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pas d'application



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Pas d'application



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les screenings ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Compartiment, à l'exclusion des :

- Liquidités
- Instruments dérivés
- Organismes de placement collectif
- Emetteurs ne rapportant pas l'information suffisante ou étant insuffisamment couverts par la recherche ESG pour juger de ses caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Le Compartiment pourra investir ou détenir ces types d'actifs dans un but de réalisation des objectifs d'investissement, de diversification du portefeuille, de gestion de liquidité ainsi que dans un but de couverture des risques.

Sur la Période de Référence, à des fins de gestion des liquidités, le Compartiment a été exposé à 0.83 % de liquidités. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale sur ces investissements.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Sur la Période de Référence, le Compartiment a suivi les actions et étapes d'investissement telles que décrites dans sa méthodologie soit :

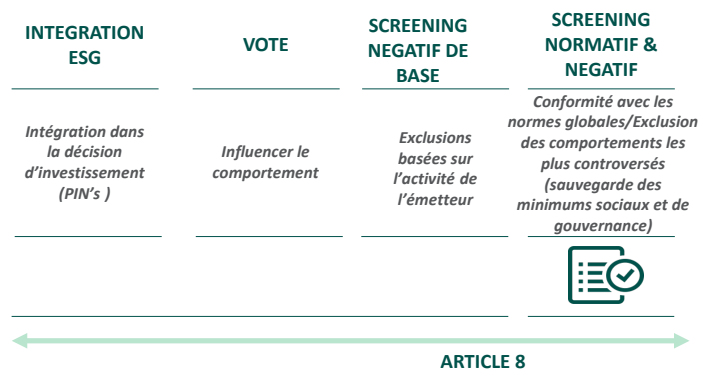
Sur une base trimestrielle, un screening normatif a été établi sur base de la conformité aux normes mondiales ('Global Standards').

Ensuite, les sociétés répondant aux seuils tels que définis dans les activités exclues par la politique d'investissement responsable ont été écartées.

Sur une base trimestrielle, l'exposition aux controverses des sociétés de l'univers d'investissement a été analysée afin d'écartier les controverses les plus sévères sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

A partir de cet univers éligible défini, les équipes de recherche et de gestion ont appliqué leur expertise pour sélectionner les titres en portefeuille sur base d'une analyse fondamentale approfondie, comprenant également un axe d'analyse poussée sur les différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents pour le secteur d'activité.

Les étapes du processus d'investissement sont schématisées ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'application

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'application

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.